
MARRAKECH – Sessions du GAC du samedi
Samedi 5 mars 2016 – 14h00 à 18h00 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

TOM DALE : Veuillez prendre vos places, s’il vous plaît parce qu’on va commencer dès que possible. Je vous demande donc de vous asseoir parce que nous allons commencer dans quelques minutes.

THOMAS SCHNEIDER : Bienvenue tout le monde ici, dans cette ville jolie et intéressante, pas trop proche de chez moi – pas trop loin de chez moi, pour une fois!

C’est la 55^e réunion de l’ICANN. Il y a des gens qui disent que c’est une réunion historique pour des raisons différentes.

Moi, je suis votre *chairman*, Thomas Schneider, de la Suisse, originalement. Et je vais vite donner la parole pour que les gens se présentent ici à la table et après, on fasse le tour de table pour savoir qui vous êtes tout le monde.

Merci beaucoup.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

OLOF NORDLING : Bonjour. Je m'appelle Olof Nordling, j'appartiens au personnel de soutien de l'ICANN et je viens d'être grand-père au cas où vous auriez de l'appui d'un grand-père. On ne sait jamais!

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Bonjour. Je m'appelle Michelle Scott-Tucker, j'appartiens au Secrétariat de l'ACIG, et on est là pour vous aider.

TOM DALE : Bonjour. Je m'appelle Tom Dale, je travaille aussi au Secrétariat d'ACIG. Et comme Michelle l'a dit, on est là pour vous aider.

OLGA CAVALLI : Bonjour, je m'appelle Olga Cavalli, je suis la représentante de l'Argentine auprès du GAC.

THAÏLANDE : Je m'appelle Wanawit, je suis la représentante du GAC de la Thaïlande et j'occupe la vice-présidence du GAC également.

PAUL BRUMER : Bonjour, je m'appelle [Paul Brumer], je représente le Gouvernement du Niue.

OLOF NORDLING : Si vous me permettez une intervention, j'ai oublié de vous présenter ceux qui font une grande partie du travail pour le GAC, et c'est Karine Perset, qui est là. Veuillez vous lever pour que tout le monde puisse vous voir.

Et Julia Charvolen, qui est on ne sait pas où dans la salle – bien, la voilà!

Maintenant, continuez s'il vous plaît.

THOMAS SCHNEIDER : Avant de continuer avec la liste, je voudrais annoncer, comme vous le savez bien, il y a quelques nouveaux membres depuis la dernière réunion. On a le Burundi, le Cambodge et les îles Cayman, Haïti, Palestine, le Chad et la République de Palau. Alors, on a plusieurs nouveaux membres.

Un nouvel observateur, qui appartient à l'Assemblée régulatrice de l'Afrique occidentale. Alors, merci beaucoup de nous avoir rejoints.

[Présentations]

THOMAS SCHNEIDER : Au cas où une personne ne se soit pas présentée, je vous prie de nous le dire pour que nous lui passions la parole.

J'ai une demande à vous faire — voilà, il y a quelqu'un d'autre ici? S'il vous plaît, rapprochez-vous du micro et dites-nous qui vous êtes.

TIMOR ORIENTAL : Bonjour [Prénom, nom] du Timor Oriental.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. Merci.

Vous voyez que nous n'avons pas les noms sur la table, alors je vais essayer de prendre note de vos places. Si vous conservez vos places tous les jours, eh bien, cela va pouvoir marcher. Sinon, ça ne va pas être possible. Alors, dans la mesure du possible, je vous demande d'occuper tous les jours les mêmes places, pourvu que ceci soit possible. Je veux essayer de minimiser mes erreurs, mais ce ne sera pas possible.

Je ne vois pas exactement qui vous êtes et je ne vous reconnais pas, donc je m'excuse à l'avance. Merci.

Très bien. Nous avons une participation intéressante et diversifiée, ce qui est très positif.

Comme je l'ai dit au début, c'est une réunion très spéciale pour diverses raisons. Premièrement et bien entendu parce qu'il y aura la troisième réunion de haut niveau du GAC lundi prochain

où il y aura plusieurs ministres et des représentants des gouvernements de haut niveau qui vont participer, qui vont venir ici, interagir, délibérer dans tout ce ayant trait au travail de l'ICANN et sa mission. Il y aura aussi plusieurs points à traiter dans notre ordre du jour qui sont très importants pour l'avenir de l'organisation.

Je veux parler de l'ICANN, bien entendu, mais aussi de l'avenir de ce comité gouvernemental en général.

J'espère donc que nous allons pouvoir, à travers les séances de cette réunion, travailler le mieux possible. Je sais qu'il y a beaucoup de travail à faire et j'espère pouvoir modérer ce débat dans les jours qui viennent.

Il y a quelques questions ayant trait à la logistique, alors je vais passer la parole au Secrétariat.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Bonjour à tous encore une fois. Bienvenue aux nouveaux venus et bienvenus à ceux qui ont déjà participé. Alors, nous vous souhaitons la bienvenue et je vous demande de poser des questions si vous trouvez des questions qui ne sont pas claires.

Le personnel du Secrétariat, ou le personnel de l'ICANN qui donne son soutien au GAC, est disponible pour vous aider au cas où vous auriez des doutes et à faciliter votre participation dans cette réunion.

Comme Thomas vient de le dire, après avoir fait l'appel et voir quelles sont les personnes présentes , nous avons d'autres manières de voir que vous avez participé à la réunion. Il y a un formulaire que vous devez remplir au cours de la réunion. Je vous demande de le compléter avec toutes vos données pour savoir que vous avez été présent lors de nos réunions. Et dans les dernières réunions du GAC, nous allons vous demander d'inclure la carte – votre carte de présentation.

Michelle vous montre où est-ce que vous devez mettre vos cartes. C'est dans le coin que je vous signale en ce moment, de mon doigt...

Et pendant toute la réunion, je vous demande de mettre votre carte de visite pour avoir toutes vos coordonnées. Par la suite, on va prendre une de ces cartes. Il va y avoir un prix. Le prix n'a pas encore été décidé, mais ce sera bien, sans aucun doute, et il aura trait à la culture locale, à la culture marocaine. Je vous demande donc de nous aider à savoir quelles ont été les personnes présentes dans la réunion.

En parlant de l'ordre du jour, vous l'avez reçu tous il y a deux ou trois semaines, on vous les envoyés, et il y a un changement qu'il faut que je vous signale, un changement ayant trait aux sessions de demain, dimanche. Ce sont les points 8 et 10 qui vont changer. Cela concerne la possibilité d'assistance des orateurs. On va nous parler de la préparation pour la réunion des gouvernements de haut niveau. Et s'il y a des questions pour cette réunion, eh bien, on va le faire demain à 14 h 30.

Et, pour ce ayant trait à l'élaboration de politiques des nouveaux gTLDs, il va y avoir des modifications entre ces deux sessions. Alors, on va changer l'ordre.

Voilà, ce sont des questions administratives... Ce qui reste au Secrétariat, c'est de vous dire – en ce qui concerne l'élection de présidents et vice-présidents du GAC, on va vous raconter – Michelle va vous raconter où on en est.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Pour garantir l'indépendance, on va mettre en place un processus où le président du GAC est choisi pour une période de deux ans, il peut être réélu pour deux ans de plus.

Thomas Schneider arrive à la fin de son premier mandat, alors il peut être nommé pour la deuxième période.

Les vice-présidents ont un mandat d'un an et ils peuvent être réélus pour une deuxième année supplémentaire. Tous les vice-présidents arrivent à la fin de leur deuxième mandat, ils ne sont donc pas disponibles pour la réélection.

Si vous êtes intéressé à devenir membre de cette équipe de direction – et j'espère que ce sera le cas —, il est important de savoir quels sont les délais.

Il va y avoir une période de nomination que l'ACIG va convoquer pour la prochaine réunion 2016. S'il y a plus de nominations que de places disponibles, l'ACIG va faire l'élection lors de la fin de la dernière réunion de cette année en novembre 2016. Si vous avez besoin de la permission de vos gouvernements respectifs, vous devrez demander ceci pendant cette réunion et la prochaine. Et si vous ne savez pas si vous souhaitez être nommé pour un poste de direction, vous n'avez qu'à contacter le vice-président ou le président pour qu'ils vous donnent leur avis, qu'ils vous informent sur la tâche à faire. Et bien évidemment, vous pouvez venir chez nous, au Secrétariat.

Il va y avoir également une téléconférence.

Il ne faut pas être expert à l'ICANN pour pouvoir appartenir à cette équipe. C'est une équipe diversifiée ou une équipe d'administration ou de direction de leadership du GAC. Alors, pendant la prochaine réunion du GAC, dès que nous aurons la fin

de la période de nomination, nous vous demandons de dire clairement ce que vous pensez faire.

TOM DALE : J'ai une autre autorisation pour l'ordre du jour, la réunion avec la ccNSO : elle n'aura pas lieu. La ccNSO a d'autres réunions pendant cette réunion de l'ICANN, alors la réunion avec ce groupe ne sera pas possible. Celle [la réunion] qui est dans l'ordre du jour n'aura pas lieu.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Je vous remercie d'avoir abordé la procédure d'élection et de réélection de l'Équipe de direction du GAC. Parce que comme Michelle l'a bien dit, il faut que nous soyons tous bien préparés.

Avant de passer à la prochaine séance, eh bien, le calendrier que nous avons préparé se modifie constamment, comme vous l'avez vu, et cela a trait à l'énorme travail que nous aurons à faire pendant cette réunion. Il faudra arriver à un accord sur la proposition de responsabilité de reddition de comptes.

On fait de notre mieux pour accorder le temps nécessaire pour mener à bien ce débat. Par exemple, la ccNSO s'est rendu compte qu'ils vont avoir besoin de davantage de temps. Et c'est peut-être notre cas aussi parce que nous avons déjà eu

l'expérience auparavant. Et cela va dépendre du débat, des délibérations, des discussions.

Je veux aussi que vous sachiez que nous sommes préoccupés pour la question.

Vous avez des questions sur l'ordre du jour ou des questions de base liées à notre réunion? Des commentaires à faire?

Oui, l'Australie.

AUSTRALIE :

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une suggestion. Comme on ne va pas se réunir avec la ccNSO, peut-être pourrions-nous mener les réunions de travail à ce moment-là au lieu de le faire pendant la pause-déjeuner?

THOMAS SCHNEIDER :

Oui. Nous savons bien qu'il y a des réunions des groupes de travail qui se superposent, mais je n'ai aucun problème. Mais il faut savoir s'il y a quelqu'un d'autre d'inviter dans ces réunions. Il faudra vérifier si ces gens vont pouvoir y assister. Quels sont les groupes de travail dont vous parlez? Parce qu'il y a deux séances d'une demi-heure, c'est bien ça? Il faudrait demander aux organisateurs des réunions des groupes de travail pour

savoir qui peut travailler à ce moment-là. Peut-être il faudra voir comment ça se passe pour les délibérations et parler de la reddition de comptes. Je crois que c'est quelque chose d'important...

Il ne faut pas prendre la décision maintenant, mais il faut voir comment mieux utiliser la période disponible.

Olga, s'il vous plaît.

OLGA CAVALLI : Je veux signaler que le point 17, c'est ce point qui serait disponible? C'est correct?

THOMAS SCHNEIDER : Moi, j'ai ça comme numéro 13, mais peut-être c'est une autre version de l'ordre du jour...

OLGA CAVALLI : C'est le mardi matin dont nous parlons? De 11 h à 11 h 30?

Ah non, c'est une heure complètement. C'est juste pour savoir.

Alors, les groupes de travail se réunissent en dehors de cette salle. Peut-être pourrions-nous parler de la question plus tard...

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Merci, l’Australie.

D’autres commentaires? L’Iran?

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Ce matin, ALAC a mené sa première réunion liée à l’analyse du CCWG. Ils avaient 16 heures de débat et ils l’ont limité à 7 heures. Il y a d’autres unités constitutives – je demande tout simplement si on peut le faire. Est-il possible d’avoir un extrait du programme de ces unités constitutives pour savoir quel sera le temps consacré à ces discussions et pouvoir suivre les délibérations et faciliter le travail? Je voudrais savoir si cette possibilité existe. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Alors, la question est si nous allons pouvoir obtenir les calendriers d’autres SOs et ACs pour savoir quand ils vont aborder la question de la transition.

Olof, pouvez-vous nous aider?

OLOF NORDLING : Oui. Je vais essayer de transmettre la question pour voir s’ils peuvent nous informer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres commentaires? D'autres questions? J'en profite pour vous dire que nous avons deux vice-présidents de plus qui ne sont pas ici présents. Une des vice-présidentes arrive...

Bonjour, Gemma.

On va lui donner une minute pour s'installer. Et puis, Henri Kassen de la Namibie qui ne sera pas avec nous aujourd'hui : il arrive demain. Alors, demain, on sera tous ici.

S'il n'y a plus de questions ou de commentaires sur l'ordre du jour, je crois que, sans perdre de temps, nous pouvons passer maintenant au point no 2 de l'ordre du jour, à savoir le début des délibérations sur la transition de l'IANA et le processus de reddition de comptes de l'ICANN et le résultat tel qu'il est aujourd'hui.

Nous avons parlé de la transition de l'IANA auparavant. Nous avons aussi beaucoup travaillé là-dessus, et nous continuons ce processus à condition que l'évaluation soit faite à la fin, ensemble, dès que le résultat du processus de responsabilité ou de reddition de comptes sera fini. Parce qu'ils sont très liés. Et notre ami Kavouss de l'Iran suivit tout ce processus de très près et il est l'un des membres du GAC qui participe à l'ICG, le Groupe de coordination qui coordonne justement la transition de l'IANA qui a trait au CWG et qui a aussi participé activement au CCWG qui a abordé la reddition de compte. Je vous prie de nous

donner un panorama général et rapide d'où nous en sommes avec la transition de l'IANA, comment cela est lié, la reddition de comptes et pourquoi nous voyons tout ça comme un seul paquet.

Je voudrais vous céder la parole, Kavouss, pour que ceux qui n'ont pas pu suivre de près le processus puissent avoir une mise à jour sur où nous en sommes, quelles sont les prochaines démarches à suivre ayant trait à la transition de l'IANA.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Thomas.

Nous avons participé avec d'autres collègues du GAC, nous avons une participation collective à l'ICG. Il y en a eu d'autres. Même vous...

Mais il ne me semble pas qu'on ait besoin d'aborder trop de détails: nous avons déjà donné notre acceptation, nous attendons le rapport final de l'ICG. L'ICG a envoyé une lettre au CWG, le Groupe de travail intercommunautaire responsable des activités de nommage pour voir si le rapport final du CCWG était satisfaisant quant aux conditions et aux exigences du CWG.

La lettre a eu une réponse affirmative. La partie concernant la reddition de comptes du rapport du CCWG du 19 février respectait pleinement les exigences du CWG en tout ce qui avait

trait à la Communauté de nommage. En ce sens-là, l'ICG a fait un dernier appel la semaine dernière et il a été décidé qu'une lettre en version préliminaire serait préparée pour être envoyée à la NTIA et à l'ICANN pour indiquer qu'il s'agit justement du rapport final de l'ICG, du Groupe de coordination de transition de l'IANA.

Cependant, cette lettre est encore – on attend encore pour finir cette lettre les résultats des six organisations constitutives pour informer de cela le CWG. Une fois qu'on aura reçu ces réponses, fort probablement vers le 10 mars, la présidence de l'ICG pourra envoyer cette lettre à la NTIA et à l'ICANN.

Comme vous le savez, on a demandé à l'ICANN de ne pas modifier le rapport ou la proposition de l'ICG. Mais si le Conseil d'administration de l'ICANN a des commentaires à faire, il peut le faire séparément.

Le rapport de l'ICG est donc terminé et nous attendons tout juste que les six organisations constitutives nous donnent une réponse positive pour aller de l'avant.

Je vous remercie.

S'il y a un collègue – surtout ceux qui viennent pour la première fois, s'il y a des collègues qui ont des questions par rapport aux activités de l'ICG, moi-même, Manal ou d'autres, nous sommes

tous disponibles pour vous donner des informations à propos de ça.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Kavouss. Et maintenant, quelque chose de fondamental. Le CWG est le Groupe de travail communautaire, et c'est aussi le CCWG. Mais le CWG, lorsque vous entendez ceci, le CWG concerne un mécanisme technique concernant la transition de la supervision des fonctions IANA. Lorsque vous voyez « CCWG », cela concerne le travail qui est fait dans le domaine de la responsabilité, de la reddition de comptes de l'ICANN, tous ces processus pendant lesquels on essaie d'élaborer une proposition pour améliorer la responsabilité de l'ICANN. Le CWG concerne donc la proposition de la transition des fonctions de l'IANA et le CCWG concerne la responsabilité. C'est quelque chose que tout le monde doit bien comprendre, très clairement. Parce qu'autrement, vous ne comprendrez pas de quoi nous parlons.

Merci beaucoup, Kavouss.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires sur ce sujet en ce moment même?

S'il n'y a pas de commentaires ni de questions...

Oui, l'Indonésie.

INDONÉSIE :

Je voudrais savoir si Kavouss pourrait nous donner davantage de précisions dans son explication. Parce que nous espérons que cette proposition pourra être transmise au Gouvernement des États-Unis. Et nous voulons aussi savoir ce qu'il adviendra une fois que cette proposition aura été présentée au Gouvernement des États-Unis, quels seront les résultats si le Gouvernement est d'accord ou pas et ce que sera le résultat. Est-ce que l'on fondera un nouveau ICANN? Est-ce qu'il y aura une organisation complètement différente? Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup.

Kavouss, nous avons deux membres du GAC dans le CWG qui travaille dans la proposition : la Norvège et un membre de la Thaïlande. Kavouss, vous pouvez commencer si vous voulez et puis, s'il y a quelqu'un d'autre, des membres qui veulent continuer, vous pouvez le faire.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci beaucoup.

Mes chers collègues pourront compléter ce que je dis, mais il faut que vous lisiez, il me semble, l'annonce du Gouvernement

des États-Unis, qui, enfin, sera ancienne de deux ans, et où l'on dit qu'ils ont l'intention de transférer les fonctions de supervision de l'IANA, le système de nommage, les noms... Cette supervision qui était assurée par le Gouvernement des États-Unis serait transférée à une communauté mondiale multipartite. En ce sens-là, avec la transition, on aura tout le travail sur la responsabilité. Le Gouvernement des États-Unis recevra le rapport du CCWG, du CWG, il attendra le résultat du travail du CCWG et nous espérons que tout ce travail sera terminé le 10 mars 2016.

Ces rapports seront analysés, nous verrons quelle est la situation et nous verrons s'il faut prendre des mesures. La transition n'est pas limitée à la transition de la supervision des fonctions IANA. Cette transition concerne aussi le fait de respecter les mesures de reddition de comptes qui doivent être mises en œuvre ou qui devront être mises en œuvre une fois cette transition faite.

Voilà, ce sont les questions qui sont liées entre elles.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Si quelqu'un veut avoir davantage de précisions sur ces propositions en dehors de cette réunion, vous pouvez contacter les représentants directement avec analyse de la Norvège ou le représentant de la Thaïlande ou Kavouss ou n'importe lequel parmi nous.

Je crois que maintenant, nous devons aborder la question de la responsabilité de ce travail.

Comme vous le savez, nous avons trois coprésidents dans ce groupe. Ils ont eu la gentillesse de venir collaborer avec nous pour cette séance. Et je crois aussi que ce sont les personnes les mieux placées pour nous présenter une synthèse de la situation, où nous sommes maintenant.

Je ne sais pas si nous avons suffisamment de places pour tout le monde...

Bon, il y a peut-être trop de chaises... ou trop de présidents pour occuper les sièges dont nous disposons!

Merci beaucoup, Mathieu, d'être venu. C'est l'un des coprésidents de ce groupe.

Ils doivent se présenter dans les différentes unités constitutives...

Je vais vous céder la parole, Mathieu, pour que vous fassiez la présentation des propositions. Nous pourrons ensuite avoir une séance Q & R.

MATHIEU WEIL :

Merci, Thomas. Je vais parler en français.

Je ne sais pas si les diapos sont chargées... OK, c'est bon.

Merci infiniment de nous avoir invités pour cette session d'introduction, si je comprends bien, aux travaux – nombreux – du GAC sur la transition lors de cette semaine de Marrakech.

Comme je le disais au président Thomas Rickert, le *co-chair* désigné par le GNSO est retenu actuellement dans la session du GNSO qui parle du même sujet. Et León Sanchez, le *co-chair* désigné par ALAC était dans cette salle il y a à peine quelques minutes. Et je crois que la peur de vous affronter l'a fait fuir! Ou quelque chose d'équivalent! Puisqu'il a soudainement disparu! Si vous voyez León, merci de le signaler. J'espère que nous le retrouverons rapidement. Je ne désespère pas, en tous cas, qu'il vienne me rejoindre avant la fin de la séance.

Je vais passer rapidement les transparents qui brossent la vue à un assez haut niveau des propositions telles qu'elles ont été formulées et remises au GAC, comme à l'ensemble des organisations ayant signé la charte du Groupe.

Merci, León, de me rejoindre.

On peut avoir le transparent suivant?

Donc, pour rappel, et ç'a été extrêmement bien présenté auparavant par Kavouss, donc je ne vais pas m'appesantir, mais le Groupe *Accountability* a deux missions. La première, c'est de proposer des améliorations pour la responsabilité de l'ICANN. Le second, c'est aussi de répondre aux conditions du Groupe de travail sur la fonction nommage d'IANA, le CWG *Stewardship*, qui a posé un certain nombre de conditions que les propositions que nous avons soumises doivent remplir.

Le transparent suivant.

Donc, c'est absolument nécessaire pour l'ensemble du processus de transition.

Ici, simplement quelques statistiques sur l'intensité du travail qui a été caractéristique de l'ensemble de l'effort sur la transition. Et je vois certains qui sourient de cette notion d'intensivité. C'est vrai que ç'a été un effort extrêmement important.

Et finalement, quand même assez distribués, même si on note, comme toujours, qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour améliorer la participation sud-américaine et africaine.

Le transparent suivant, s’il vous plaît.

Donc, Kavouss a indiqué très clairement la distinction entre la première partie des travaux, le *Work Stream 1* et *Work Stream 2*, qui sont très importants. Les propositions soumises au GAC ne constituent que la partie qui doit être en place ou sur lequel l’engagement doit être extrêmement formé avant la transition du rôle du gouvernement américain dans la supervision de la fonction IANA, et uniquement cette partie-là.

La deuxième partie, nous l’avons lancée hier lors de notre réunion face-à-face qui a duré toute la journée, pour démarrer les travaux sur d’autres sujets qui sont listés dans le rapport, et qui inclus des sujets sur lesquels je suis certain qu’on pourra compter sur l’expérience et la contribution du GAC, comme la diversité, comme la question des juridictions, comme la question de la transparence des actions de l’ICANN, et ces sujets-là continue d’être à l’ordre du jour. Le travail n’est pas terminé [peu clair].

Le prochain transparent. Merci.

On va sauter celui-là. C’est juste pour rappeler qu’il y a un résumé d’une cinquantaine de pages et ensuite, tous les détails. Il est donc possible en une cinquantaine de pages de se faire une idée déjà extrêmement détaillée. Et on n’est pas obligé d’avoir imprimé en papier l’ensemble de la bible *Accountability*. En une

cinquante de pages, ça marche très bien. Et pensez à l'Environnement, si vous pouvez le lire à l'écran, c'est encore mieux dans l'esprit qui domine aujourd'hui les discussions internationales à la suite de la magnifique réunion de Paris, de [peu clair].

Transparent suivant, s'il vous plaît.

Un premier point sur les premiers retours que nous avons obtenus depuis la publication de ce rapport. Donc, premier élément, par ordre chronologique, est très important. Le Groupe de travail sur la fonction nommage de l'IANA, le CWG *Stewardship*, a confirmé formellement par écrit, après discussions et par consensus dans le Groupe, que les conditions qu'il avait établies sont réunies, avec les propositions que nous faisons. C'est extrêmement important puisque c'était, comme vous vous en souvenez sur le schéma que je vous ai montré tout à l'heure, une des conditions nécessaires à la transition. Donc, ça, c'est le premier point qui est très important pour nous.

Depuis lors, nous savons que SSAC a approuvé les propositions, et l'ASO, donc la Communauté sur la numérotation, les a approuvées également ailleurs. Nous sommes donc à deux organisations ayant signé la charte qui ont approuvé le rapport. Et il y en a deux sur six. Il y en a six puisqu'il reste quatre, qui

sont le GAC, ALAC, la ccNSO et le GNSO. Et c'est l'objet, évidemment, de la semaine.

Prochain support.

Là, ce que vous avez ensuite, c'est l'ensemble des recommandations. Je ne vais pas toutes les passer. Je rappelle simplement qu'il y a quatre grands blocs dans le cadre de responsabilité que nous esquissons et que nous proposons de mettre en place pour l'ICANN. Le premier, c'est la mission de l'ICANN, qui doit être clairement définie, donc les contours doivent être clairs, et qui doit incorporer les éléments qui, aujourd'hui, sont dans l'*Affirmation of Commitments* avec le gouvernement américain.

Le deuxième élément qui est essentiel pour la responsabilité de l'ICANN, c'est la capacité à faire appel. Donc, l'amélioration à faire appel des décisions de l'ICANN, dès lors qu'une partie prenante, quelle qu'elle soit, qui peut être un gouvernement, qui peut être un gestionnaire de ccTLDs, comme l'APNIC, que je dirige, qui peut être une association professionnelle qui considérerait qu'elle subit les conséquences d'une décision de l'ICANN peut aller, de manière effectivement, vers un mécanisme d'appel dont la décision s'impose au *Board* de l'ICANN et dont le standard est de vérifier que l'ICANN agit

conformément à ses textes fondateurs, à ses statuts, tels qu'ils sont redessinés. Un deuxième élément extrêmement important.

Troisième élément, bien entendu, le Conseil d'administration de l'ICANN, le *Board*, qui reste au cœur de la gestion au quotidien des affaires de l'organisation. C'est essentiel pour qu'elle soit efficace. Et bien entendu, à l'intérieur de ce conseil d'administration, il est un élément qui est extrêmement structurant et, en tous cas, qui a donné lieu à beaucoup de débats, qui est la manière dont ce conseil d'administration interagit avec les organisations, telles que le GNSO, qui font des politiques, et les organisations comme le GAC, qui émettent des avis. Et l'avis du GAC a bien sûr déjà donné lieu à un certain nombre de dispositions dans les statuts sur la manière dont il est pris en compte par le Conseil d'administration de l'ICANN, par le *Board*. Et là, il y a de fameuses – enfin, fameuses par l'intensité du travail qui a eu lieu – propositions relatives exactement à comment le *Board* prend ses décisions vis-à-vis un avis un GAC.

Quatrième et dernier élément, qui a lui aussi donné lieu à énormément de travaux : la constitution d'une communauté disposant de ce pouvoir supplémentaire et notamment ceux de pouvoir bloquer des changements de statuts, des projets de budget, des projets stratégiques, voir même d'aller jusqu'au fait

de démettre des membres du Conseil d'administration de l'ICANN.

Ce sont les quatre grands blocs de proposition qui figurent dans notre rapport. Dans les supports, j'espère qu'ils sont – je pense qu'ils seront – ils seront ou ont été circulés. Vous verrez recommandation par recommandation à la fois, les éléments clés et ce qui a changé depuis le troisième rapport, celui qui avait été publié le 30 novembre dernier et sur lequel le GAC s'était déjà penché avec énormément d'attention puisque nous avons reçu successivement deux contributions au nom du GAC deux contributions au nom du GAC, qui ont été extrêmement utiles dans la finalisation du rapport. Donc, nous avons aussi mis en avant, si on regarde le transparent suivant, assez rapidement, les principes aux changements qui ont eu lieu dans la dernière phase de discussions, qui ont été très intenses.

Si on peut juste avoir l'exemple sur la première recommandation du...

Voilà. Vous voyez, à chaque fois, un grand nombre de clarifications, quelques éléments ajoutés. Ici, par exemple, l'élément relatif à la création d'un nouveau pouvoir pour la communauté, qui est de créer – de lancer une enquête, en fait, *investigation*, sur un sujet quand une insatisfaction fait jour. Et donc, ce sont les éléments que nous avons voulu tracer pour que

tout le monde ait l'ensemble de la vue sur le rapport supplémentaire que nous avons soumis.

Voilà pour le paysage.

León, *would you like to take over?*

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup. En profitant que j'ai ma copine Olga à côté de moi, c'est une opportunité pour pouvoir parler un petit peu en espagnol.

Très bien.

Comme Mathieu a mentionné, l'intention n'est pas de faire une révision de chacune des recommandations, mais plutôt de pouvoir vous guider sur le moment où on en est, le moment qu'on traverse qu'a mentionné Mathieu. En ce moment, nous avons l'approbation de certaines organisations qui ont commencé à entamer cette réunion des organisations membres. Et nous avons l'approbation de la part de l'ASO et aussi l'autorisation du SSAC. Et pour cela, nous sommes en train de travailler avec le reste des organisations pour pouvoir avoir leur soutien et leur approbation aussi.

J'aimerais que nous puissions passer un petit peu les diapos pour pouvoir réviser la dernière diapo, revoir la dernière diapo,

la no 30, sur laquelle on parle à propos des temps disponibles que nous avons.

Effectivement, celle-là.

Une fois que nous avons conclu les travaux pour rendre notre proposition finale aux différentes Organisations de soutien, les Comités consultatifs, nous devons traverser un processus pour que vous puissiez, en tant qu'organisations membres, comme nous avons dit avant, vous avez autorisé et approuvé cette proposition finale.

Notre objectif est que ces approbations puissent être prêtes lors de cette réunion de Marrakech. Idéalement, nous passons à pouvoir avoir l'approbation de chacune de ces organisations avant le 9 mars et que nous puissions rendre ou soumettre cette proposition au Conseil d'administration de l'ICANN pour — au plus tard le 10 mars – qu'ils puissent à leur tour la soumettre à la NTIA pour que...

Là commence un processus qui est au — là de notre portée. C'est un processus qui doit s'amener en place et que le Gouvernement des États-Unis doit mettre en place. Et nous avons une période d'audiences au Congrès. Ces audiences, on espère pouvoir les mener dans les deux semaines suivantes à la fin de notre réunion à Marrakech. Et dans cette période, nous espérons que ça puisse durer entre 60 et 90 jours, car c'est un

processus, comme nous avons dit avant, qui appartient à la NTIA, mais aussi à certaines agences du Gouvernement des États-Unis — ça implique également le Congrès des États-Unis. Et une fois que ce processus a été conclu au niveau des secrétariats et des institutions, nous espérons que finalement, on puisse avoir l'autorisation pour pouvoir mener concrètement cette transition.

Évidemment, dans cette période, on ne sera pas statique, nous n'allons pas juste attendre que ça arrive, cette autorisation de la part du Gouvernement des États-Unis, mais nous avons aussi avant-hier, nous avons eu une réunion assez productive avec les membres, les participants du CCWG où nous avons analysé a mise en place de ces propositions que nous sommes en train de faire dans cette première étape de travail. Et nous sommes en train de planifier également notre deuxième étape du travail en prenant compte que cette transition va pouvoir être mise en place.

J'aimerais passer au transparent no 28, s'il vous plaît.

Comme vous pouvez voir dans le transparent no 28, pour cette deuxième étape de ce processus, nous voyons ici le travail que nous avons prévu. Cette deuxième étape qu'on appelle normalement *Work Stream 2* est censée développer différents systèmes, que nous croyons qui sont déjà assez clairs et bien

établis pour être explorés un petit peu plus en détail et mis en place une fois que la première étape est conclue et que nous puissions avancer avec la transition. Si vous vous rappelez bien, tout ce que nous avons vu dans l'étape no 1, c'était ces changements, ces mesures qui devaient être prises ou mises en œuvre avant la transition.

Et nous avons défini une deuxième étape, dans laquelle on parlait de certains sujets qui n'avaient pas besoin d'être spécialement conclus, ou un rapport avec la possibilité de mettre en place la transition.

Alors, il s'agit de sujets qui ont été compromis pour être traités dans cette deuxième étape. On a le sujet des diversités qui a été beaucoup discuté, un travail au sein du CCWG, ç'a... Et nous avons Olga, qui a beaucoup aidé au sujet de la diversité.

Pour cette dernière étape de travail, la responsabilité, la transparence entre les différentes Organisations de soutiens et les Comités consultatifs, c'est un autre sujet qui va être étudié en détail dans cette deuxième étape de travail. La transparence et la responsabilité du *staff*, c'est un autre sujet aussi qui a été réservé pour cette deuxième étape.

La transparence en ce qui concerne le fait de pouvoir mener enlance des révisions des documents et l'accès à l'information de l'organisation est aussi un autre sujet qui va être détaillé comme

partie de cette deuxième étape de travail. Le sujet des droits de l'homme qui a été un sujet dans lequel on a fait des progrès aussi, et dans notre proposition, il y a une recommandation pour qu'il y ait cet engagement de la part de l'ICANN en ce qui concerne les statuts pour pouvoir s'engager à respecter les droits de l'homme. Mais nous reconnaissons qu'il y a également beaucoup plus de travail à développer et mettre en place pour pouvoir voir dans quels contextes on parle de droits de l'homme. C'est dans le cadre de la mission limitée de l'ICANN. Mais quand même, nous devons travailler dans ces détails, comme vous savez très bien, qui peuvent être très problématiques.

Nous menons en place tout cela comme partie de cette deuxième étape. Aussi, le sujet de la juridiction que nous avons discuté avec beaucoup de nos collègues et représentants du Gouvernement, et spécialement le Brésil, l'Argentine et la France ont été très actifs dans la partie de la juridiction. Évidemment, ici, nous allons mettre en place non seulement la discussion, mais aussi l'analyse, de quelle façon ç'a un impact au niveau de la juridiction du point de vue transactionnel, opérationnel, juridique, dans toutes les opérations de l'ICANN. Alors, ici, il y aura aussi une discussion assez riche — on espère, mais on croit que ça va être le cas.

Cet engagement envers les droits de l'homme dont on parlait tout à l'heure a été documenté dans un article provisoire des statuts. Cette figure dont parle – les [English Spoken] ou les statuts provisoires, là c'est détaillé comment ça devrait être mis en place pour pouvoir avoir tous les détails nécessaires.

Finalement, il y aura aussi une révision du rôle de l'ombudsman.

On espère faire ces révisions ou ces discussions de façon ouverte. C'est très important.

La deuxième étape, on voudrait la mettre en place de façon à ce que la méthode de travail que nous avons eu dans la première étape – pas en ce qui concerne l'intensité, ne vous effrayez pas, mais en ce qui concerne l'ouverture, l'inclusion, la participation, la transparence, surtout le travail que nous souhaitons mener dans la deuxième étape. Nous souhaiterions le faire de la même façon: transparente, inclusive, plus réelle, démocratique, comme ç'a été le cas pour la première partie de notre étape de travail.

Donc, c'est là, je pense que nous pouvons passer à des questions, des commentaires, des inquiétudes, si vous en avez.

Et je donnerai la parole à monsieur le président, Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, León.

Comme nous avons eu des présentations en espagnol et en français, je vais saluer mon collègue allemand en allemand.

Bonjour, Thomas!

Je...

INTERPRÈTE : Excusez-moi, je n'ai pas de son...

THOMAS RICKERT : On vient de finir une première partie des délibérations.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette présentation.

Nous allons maintenant nous centrer sur certains éléments clés du GAC de cette proposition. Nous allons le faire très rapidement et un peu plus dans le détail.

Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. En ce moment même, je dis cela aux représentants du GAC. Des questions pour les coprésidents? De tout ce que vous avez entendu de ces présentations...

Le Mexique.

MEXIQUE : Je vais parler espagnol, moi aussi.

C'est une question concernant la procédure. Cette deuxième étape, elle prend combien de temps? Elle va de quelle date à quelle date à peu près? Quelle est la procédure en terme de temps pour le processus dont vous nous avez parlé?

LÉON SANCHE : Nous avons prévu toute l'année 2016 pour le déroulement de la deuxième étape. Il peut y avoir évidemment des thèmes qui exigeraient un traitement plus poussé ou plus long, mais notre but est d'avoir pu finir cette deuxième étape en 2016.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Le Maroc, maintenant.

MAROC : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier les trois présidents du Groupe CCWG pour le travail accompli et pour l'interaction positive avec toutes les organisations, y compris le GAC.

Moi, j'ai une petite question, justement qui rejoint celle du Mexique, je vois sur le transparent devant nous que le travail de la deuxième partie de l'*accountability* va finir à la fin 2016. Est-ce que vous pensez que c'est une échéance réaliste vu la complexité des sujets qui seront débattus?

Et deuxièmement, juste pour demander à León, ou peut-être Mathieu d'élaborer un petit peu sur cette question de diversité. Parce que je sais que beaucoup de membres au GAC apportent une très grande importance à cette question de diversité. Est-ce qu'on pourrait avoir plus d'informations sur le travail accompli et sur les perspectives futures? Je vous remercie.

MATHIEU WEIL :

Merci beaucoup pour vos appréciations qui vont à l'ensemble du Groupe puisque c'est vraiment un travail qui dépasse largement les trois coprésidents que nous sommes. Nous ne sommes peut-être que le visage ici, mais l'ensemble du Groupe a été extrêmement mobilisé, et je crois qu'il faut saluer la participation gouvernementale à ce groupe qui a vraiment apporté une légitimité, mais aussi de l'expérience et de la compétence supplémentaire sur ces sujets complexes, mais auxquels les gouvernements sont habitués à être confrontés.

En ce qui concerne le calendrier de cette deuxième phase, vous avez tout à fait raison qu'il est ambitieux. Notre idée est

d'essayer d'aboutir à des recommandations d'ici la fin de l'année. Nous avons l'expérience de la première phase qui nous montre que dès que ces recommandations sont un petit peu substantielles et significatives, elles peuvent être confrontées à un certain nombre de résistances qui, dès lors, génèrent un peu de temps. Mais notre objectif est vraiment de faire émerger ces propositions rapidement, car il faudra bien dire un jour que si on n'a pas réussi à atteindre le consensus, il faut passer à un autre mécanisme pour pouvoir évoluer. Donc, on pense qu'il y a dans notre groupe suffisamment de dynamisme, de volonté et d'expérience pour faire avancer l'ensemble de ces sujets rapidement. Ils ne seront pas résolus pour autant complètement puisque, si on prend le sujet de la diversité sur lequel vous appelez, très justement, un petit plus de détails, la recherche de la diversité, c'est de l'amélioration continue. On n'y arrive jamais parfaitement, c'est un long chemin, et ce qu'il faut, c'est de faire des étapes qui fassent nettement progresser l'organisation. Ce sera un sujet particulièrement délicat dans le cadre de notre groupe parce que, pour donner un petit peu l'étendu des points de vue et des débats qui ont eu lieu, nous avons eu un avis des experts externes extrêmement fermes et clairs sur le fait que la capacité pour l'ICANN à représenter la diversité des différents intérêts en jeu était la seule solution pour s'assurer que ces décisions soient prises en fonction de l'intérêt public, *Global Public Interest*.

Et pour autant, nous savons, dès qu'il s'agit de politiques de diversité, combien elles sont souvent délicates à mettre en œuvre face à des résistances qui sont de l'ordre de — est-ce qu'on cherche d'abord l'égalité et la diversité ou est-ce qu'on cherche à valoriser l'initiative? Est-ce que – nous avons eu hier un débat sur la méritocratie de l'ICANN versus des politiques qui essaieraient de mettre en avant des gens qui seraient peu représentés aujourd'hui.

Ce seront des débats difficiles. Nous avons besoin, pour qu'ils puissent bien se dérouler, la mobilisation de tous, parce qu'il sera difficile de trouver du consensus sur ce sujet. À titre personnel, c'est un sujet qui me passionne beaucoup et sur lequel je pense qu'on a beaucoup beaucoup à progresser dans l'ICANN. Il reste beaucoup de défis là-dessus. J'espère qu'on pourra compter sur une organisation, comme le GAC, qui, nationalement, comme au niveau international, bénéficie d'une grande expérience sur ces sujets. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Mathieu. J'ai le Royaume-Uni pour la prochaine question.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président, et les coprésidents du CCWG, Mathieu, León et Thomas d'être venus ici parmi nous.

Ce que nous croyons au Royaume-Uni, c'est que ce processus était vraiment réussi. Un vrai succès, pour la préparation de la proposition concernant l'amélioration de la reddition des comptes liés à la transition de la supervision des fonctions IANA et avec le cadre de l'habilitation de la communauté. Cela représentait des défis importants et cela consommait beaucoup de temps, cela nous a pris beaucoup de temps. Toutes les organisations membres ont dû beaucoup travailler là-dessus. Et le GAC même a joué un rôle très important par l'intermédiaire de ses représentants et de ses membres dans ce processus.

J'ai demandé à avoir la parole parce qu'en plus de mes félicitations par rapport aux résultats de ce processus pour voir aussi comment nous allons aborder d'autres thèmes complexes, j'ai voulu aussi parler de la question soulevée par le Maroc concernant la Piste de travail no 2.

Il est important de tenir compte du fait que les organisations membres, y compris le GAC, doivent consacrer du temps et des efforts pour aider – pour collaborer dans la mise en œuvre de la Piste de travail no 1. Cela implique une planification vers l'avenir tenant compte de la capacité existante dans le GAC, ainsi que chez les gouvernements nationaux qui vont participer ou collaborer dans ce processus. Beaucoup d'entre nous avons parlé avec les membres de ces comités et nous devons mettre

en œuvre toute une série de processus. Il y a beaucoup de travail à faire, vraiment.

Je me sens un inquiet sur ce début de la Piste de travail no 2, la Phase no 2, et d'en faire quelque chose à terminer pendant cette année civile. C'est très ambitieux. Je comprends pleinement quelles ont été les raisons de cette mention et des débats qui ont eu lieu, mais il me semble qu'il faut que l'on sache le travail que cela représente pour chaque gouvernement. Et cela concerne la diversité. Il y a beaucoup de travail qui est fait dans le cadre de chaque gouvernement, mais il faut que nous décidions d'établir la priorité pour la mise en œuvre des résultats de la Piste de travail no 1.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

La Suisse et puis l'Iran.

SUISSE : Merci, Monsieur le Président. Et merci, León, Thomas et Mathieu, d'avoir pris le temps pour venir nous rejoindre cet après-midi. Nous vous remercions de vos efforts parce que vous avez travaillé pendant de longs mois, et cela a représenté des efforts vraiment poussés.

Je voudrais poser une question. On a peut-être répondu à cette question pendant la présentation, mais je crois que ce serait utile de vous entendre dire ce qu'est ou quelle est exactement la réponse que vous attendez des organisations membres sur la recommandation de la Piste de travail no 1 concernant le type de réponses que vous attendez aussi du GAC. Quel est le format des réponses auxquelles vous vous attendez? Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. C'est une question très importante. Parce que nous avons besoin, en quelque sorte, d'avoir une réponse pour le CCWG.

Je ne sais pas, León, si tu veux y répondre...

LÉON SANCHE : Eh bien, un plan comme celui que nous allons expliquer. Mais je crois que la réponse la plus simple et concrète pour le CCWG sera utile.

Le SSAC et l'ASO ont été très concrets, très directs sur leur participation et sur leur mot à dire. Et nous espérons l'aide des Organisations membres pour pouvoir avoir une vision claire de votre position sur la question.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, León. Vous pouvez être un peu plus concret? Parce qu'on a débattu s'il faut donner une réponse générale ou une réponse à chacune des recommandations. Je ne sais pas... qu'est-ce que vous espérez?

Merci. Thomas.

THOMAS RICKERT : La réponse que León a donnée, eh bien, c'est la manière la plus facile de tout traiter, c'est-à-dire recevoir les commentaires des unités constitutives qui nous disent qu'elles veulent informer sur la question. Je crois que les recommandations ne peuvent pas contenter tout le monde, mais il faut bien du sacrifice de la part de tous les intervenants.

Alors, peut-être aurons-nous des problèmes avec certaines questions et pas avec d'autres. Nous ne voudrions pas avoir un rejet ou une objection au rapport complet.

Vous pouvez faire ce que vous avez fait avec les recommandations du CCWG, en disant que vous ne présentez pas d'objections pour que cela soit transmis au gouvernement américain, ce qui ne bloque pas le processus. Ou sinon, ce que León a dit : donner l'approbation.

La GNSO propose de prendre le rapport complet en tant que base ou bien, analyser les recommandations une à une, voter

sur ces recommandations, pour que chacun des conseillers qui fait partie de la GNSO puisse dire quel est le soutien à chacune des recommandations. Nous savons que beaucoup parmi vous se sentiront à l'aise avec des recommandations, mais il peut y avoir une recommandation en particulier qui n'aura pas le soutien général. Alors, il faut bien préciser le consensus existant pour ne pas bloquer toute la question de la transition.

Je crois que le GAC devrait considérer différentes actions. Et je crois que c'est tout à fait approprié que le GAC présente ses préoccupations vis-à-vis d'une recommandation en particulier, s'il y en avait.

Et pour des raisons de transparence, nous avons analysé ce que nous avons reçu des Organisations membres, mais je crois que c'est un bon signe que le GAC ne présente pas des objections à tout le paquet.

Si vous me permettez, je voudrais vous dire que ce que l'on a vu pendant les 14 derniers mois était vraiment surprenant. Nous avons parlé de la participation précoce du GAC pendant longtemps. Et ce que nous avons vu dans le CCWG n'a pas de précédents.

Il y a beaucoup de visages que je reconnais ici, des visages de gens qui ont participé activement au travail. Et la même chose pour les communautés de l'ICANN.

Voir des groupes si divers, comme le CCWG, qui peut présenter un rapport, qui peut ne pas être accepté par tout le monde. Et que cela emmène à la reddition des comptes de l'ICANN est l'étape suivante. C'est parfait? Non. C'est mieux que ce que nous avons? Oui. Et mieux encore, si nous pouvons ajouter la légitimité de la part des Organisations membres qui puissent dire oui à l'ensemble, tout en faisant le point sur certains sujets sur lesquels ils ne sont pas d'accord.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Je crois que mon collègue de la Suisse a posé des questions positives. Et cela a trait avec les gouvernements, les gouvernements qui parlaient de la gouvernance partagée, je crois que le moment est venu, à mon avis, du point de vue personnel, je pense que la réponse devrait être précise et positive. Il faut le discuter, bien sûr, mais c'est peut-être difficile d'entrer dans le détail recommandation par recommandation. Peut-être très difficile. Et je crois que cela n'aide pas à la décision de la NTIA.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas considérer la recommandation. Il faut le faire et présenter les commentaires. Mais s'il faut donner une réponse neutre, c'est-à-dire que le Gouvernement n'a pas d'objections pour que cela soit transmis à la NTIA ou donner notre soutien. Parce que nous ne pouvons pas discuter de ces recommandations une à une. Il faut donner un signe positif.

Le GAC ne doit pas être perçu comme une entité qui s'oppose à la transition. Parce que sinon, pendant des années, on s'est plaqué à un gouvernement qui contrôle tout, et ce gouvernement nous passe tout maintenant.

L'idée, c'est que cela continue. Il faut être positif, constructif, concis et précis dans notre réponse. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

Nous avons encore 30 minutes de cette séance, et je crois que ce serait peut-être utile de nous concentrer sur certains aspects-clés des recommandations lorsque les coprésidents seront ici.

Nous avons eu des conférences téléphoniques lundi soir dernier, et ceux qui ont participé, eh bien, on a analysé les recommandations pour voir s'il y avait des préoccupations de la part des membres du GAC. La plupart des recommandations n'ont pas présenté de préoccupations particulières. Il y a

longtemps que nous avons manifesté nos différences sur la recommandation no 11, qui est liée à l'exercice de simulation de crise 18. Et l'autre a trait à la recommandation no 2, qui montre le modèle de la communauté habilitée, sa structure. Et c'est une question importante pour le GAC. Il y a différentes opinions concernant le rôle des gouvernements, la fonction — la portée du rôle ou de la fonction des gouvernements. On voudrait savoir quel est le rôle des gouvernements dans cette structure. Je crois que cela pourrait être utile pour que tout le monde puisse bien comprendre ce que cela veut dire.

Et je passerai la parole au coprésident pour qu'il explique. C'est eux qui l'ont rédigé, donc c'est à deux d'expliquer comment ce modèle fonctionnerait, comment ce mécanisme de la communauté habilitée pourrait fonctionner conformément à la proposition qui a été présentée et sur laquelle nous devons donner notre opinion.

Je ne sais pas qui veut prendre cette tâche...

THOMAS RICKERT :

J'essaierai d'être bref. Et s'il y a des questions, bien entendu, on peut analyser les détails en profondeur.

La recommandation no 2 parle de la communauté habilitée. C'est une partie clé de notre proposition. Quand nous avons

commencé ce travail, eh bien, il fallait analyser ce qui avait trait aux réseaux du Gouvernement. Et l'idée, c'était de prendre cette responsabilité des États-Unis. Et alors, la réponse a été à la communauté de l'ICANN, la Communauté multipartite qui a sept composantes, les SOs et les ACs, comme vous les connaissez bien dans la communauté de l'ICANN. Cette forme de communauté habilitée, qui a trait aux facultés liées aux statuts fondamentaux et aux statuts réguliers, au budget, au plan stratégique et opérationnel, alors la communauté habilitée peut agir sur tout cela. Il y a une série de pouvoirs dans les statuts et il faudrait savoir comment on exerce ces pouvoirs. Alors, ceci fait partie de la communauté habilitée.

Ce que nous ne voulions pas, c'était trop savoir ou trop approfondir certaines questions mineures, comme la participation, l'engagement, l'application. Le mot « participation » est clé parce qu'il y a un problème pour que le Conseil puisse approuver une résolution sur le budget. Il y a moins de risques s'il y a une friction entre la communauté et le Conseil d'administration. Il peut y avoir aussi des procédures d'intervention progressive qui sont obligatoires. Le Conseil peut faire quelque chose volontairement pour que la communauté participe. Mais il y a des questions qui doivent être obligatoires, et cela va faire partie des statuts constitutifs. La question, c'est de savoir que se passe-t-il si la communauté ou une partie de la

communauté pense que le Conseil n'a pas respecté les souhaits de la communauté? Alors, on approuve une résolution sur le budget. Alors, là, il y a une intervention progressive et alors on peut dire : « On veut continuer avec l'intervention progressive ». On peut présenter plus d'une objection pour exercer le pouvoir communautaire.

Alors, il y a cette intervention progressive et à la fin, il y a le Forum communautaire où la communauté agit ensemble et à l'occasion de manifester ses visions, les pour et les contre. Les SOs et les ACs peuvent débattre la question et puis voir si on atteint le consensus ou pas pour exercer le pouvoir.

Bref, c'est ce qui se passe en résumé. Nous voulons savoir s'il y a le consensus suffisant, s'il y a un consensus non complet, si on a besoin de soutien, s'il y a besoin de plus d'une objection pour exercer ce pouvoir communautaire, et cette communauté habilitée peut aborder toutes ces questions. Si on ne nous dit pas le contraire, le RSSAC et le SSAC nous ont dit : « Nous ne voulons pas participer à des décisions de la communauté habilitée » parce qu'ils pensent que leur indépendance peut être affectée s'ils font partie de ces décisions, comme le budget, etc., qui ne sont pas liées à leur mandat principal. Mais dans notre rapport, eh bien, notre rapport est très inclusif et le reste des SOs/ACs participent à des décisions. Ils peuvent venir dans cette table de délibération, ils peuvent participer, ils peuvent

exprimer leur opinion pour voir s'ils décident d'exercer ce pouvoir ou pas. Ce pouvoir est donné au GAC et aux autres groupes en ce moment, l'approbation, si vous voulez faire partie du Groupe ou pas. Et cela concerne tout le monde en termes formels. Et il existe la possibilité que chacun des groupes choisisse s'il veut faire partie des délibérations du processus d'intervention progressive et s'ils veulent voter, pour ainsi dire. Je ne sais pas s'il va y avoir un modèle pour voter, je ne sais pas s'ils vont pouvoir dire qu'ils veulent présenter une objection ou s'abstenir. Alors, il n'y a pas d'exigences pour que les parties de cette communauté habilitée soient forcées à participer de toutes les décisions. On ne peut pas demander ça à tous les groupes.

Mais la porte reste ouverte pour que toutes les parties prenantes qui n'ont pas opté de s'exclure du schéma puissent faire partie justement de ce schéma. On ne peut pas laisser de côté le GAC parce que – c'est-à-dire, ceci va au-delà du GAC. L'important, c'est que le GAC puisse faire partie de cette communauté habilitée et qu'il puisse exercer la faculté de la communauté. Mais il n'existe pas d'exigence. Il faut établir cette exigence, il faut prendre une décision.

J'espère avoir bien répondu à votre question. Et j'essaierai de limiter la question à ce point.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

Il y a un nouvel élément qui a été introduit après la troisième version préliminaire, qui a donc trait à la possibilité de ce que l'on appelle le *carve-out*, l'exclusion du GAC.

THOMAS RICKERT : Comme vous le savez, le GAC est un des instruments pour donner l'avis au Conseil d'administration. Pendant les discussions de notre rapport, nous avons parlé de la question de la manière dont la communauté habilitée pourrait travailler au cas où cette communauté habilitée présente des objections à une décision du Conseil d'administration sur la base de l'avis du GAC. Dans ce cas en particulier, le GAC ne va pas participer à la décision de ce groupe de participation. Alors, sur toutes les décisions du Conseil n'étant pas basées sur l'avis du GAC, le GAC peut participer en prenant des décisions. Et si le GAC a émis son avis, il reste en dehors de ce schéma de prise de décision pour qu'il ne puisse pas avoir une influence à deux niveaux du même processus.

THOMAS SCHNEIDER : Je vois que la France, l'Indonésie et le Royaume-Uni demandent la parole.

une décision du *Board*, qui a été prise à la suite d'un avis du GAC; il faut que cette décision soit contestée par la communauté dans son ensemble — et on a vu que les niveaux de consensus sont extrêmement élevés —; il faut que l'on passe par un IRP, etc., etc., etc.

Donc, voilà, je pense qu'on est là, dans une des touches finales, à un dispositif qui, si on peut en discuter l'élégance, etc., etc., a un impact qui est assez minime. Voilà.

FRANCE :

Merci, Mathieu.

Tu viens de dire que c'est pour des cas « extrêmement rares ». Donc, puisque ces cas sont extrêmement rares, cette disposition a l'air de ne pas être très utile. Et donc, ce serait bien d'avoir le détail des arguments de ceux – pour reprendre ton expression – qui demandent cette disposition. Mais quand même, le GAC, par rapport aux autres parties prenantes dans un déséquilibre, et remet en cause le modèle *multistakeholder* puisqu'il est traité de manière complètement inégalitaire.

MATHIEU WEIL :

Alors, je pense qu'on peut discuter de la conclusion sur le fait que ça remet en cause le modèle multipartite. Je ne la partage pas forcément. Ensuite, les arguments, je pense qu'ils ont été

listés par Thomas. Et j'ai essayé de les rappeler. C'est-à-dire ce pouvoir de donner un avis du GAC qui non seulement est spécifique, mais en plus, puisqu'on est là dans une discussion qui doit amener l'ensemble de la communauté à trouver un accord et où chacun doit faire un pas vers l'autre, il est certain que le rôle du GAC demeure perçu par un certain nombre de parties prenantes comme très spécifique.

Je ne prends pas position pour savoir s'il est spécifique, si c'est bien, si c'est mal. Je dis qu'aujourd'hui – et c'est la réalité des négociations et ce n'est certainement pas dans cette salle que je vais illustrer ça ou vous l'apprendre —, à un moment, quand on est dans les touches finales, la perception compte. Et même si c'est une mesure symbolique, eh bien, si elle permet à la transition de se réaliser, je pense qu'il ne faut pas lui donner plus d'importance de cela. Donc, son utilité, c'est de répondre au cas particulier qui est décrit et, bien entendu, d'amener à terme cette phase de discussions. Le sujet fondamental sous-jacent, il est, bien entendu, sur la place des gouvernements. On apporte beaucoup de progrès dans ces propositions sur le fait d'asseoir les gouvernements à la table de la communauté ICANN que nous créons. Néanmoins, et ce n'était pas dans le mandat de notre groupe, les débats entre notamment le GNSO et le GAC demeure extrêmement difficile. C'est une réalité de l'ICANN. Bon, ben voilà, on ne peut pas tout résoudre. Mais c'est clair que

ça fait partie des chantiers futurs qu’il faudra engager pour qu’on puisse se passer de mesures symboliques et savoir travailler bien ensemble. Mais là, malheureusement, je pense que ce n’est même pas dans le *Work Stream 2*.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Le Niger.

Excusez-moi, juste une réponse de Thomas.

THOMAS RICKERT : Je voudrais ajouter deux ou trois commentaires très brefs. Je sais que le GAC doit être conscient du rôle qu’il joue dans cet environnement. Il n’y a pas d’autres unités qui aient la capacité d’émettre des avis et d’avoir un processus de négociation entre le Conseil d’administration et le GAC, au cas où le Conseil d’administration voudrait ne pas accepter l’avis du GAC. Voilà donc le rôle à jouer du GAC, la fonction du GAC, et c’est ce qui le rend unique.

En même temps, si nous tenons compte de ce qui va se passer après la transition au sein de l’ICANN, le GAC a aussi face à lui, une occasion unique, à savoir celle d’émettre ou pas un avis.

Si le GAC veut garder cette possibilité de participer aux décisions concernant chacun des thèmes de la communauté habilitée, cela peut être conservateur au point de vue de l'avis du GAC. Le Conseil d'administration peut fonder ses décisions sur d'autres bases, et pas l'avis du GAC. Et là, le GAC pourrait être un participant qui a le pouvoir de décider.

Le GAC a l'occasion d'émettre son avis et de risquer la possibilité d'être enfin éliminé comme un participant qui prend des décisions ou de ne pas émettre d'avis et se réserver le droit de participer au moment où les décisions doivent être prises.

Si vous regardez le schéma du rapport qui montre clairement cette intervention progressive, le GAC ne serait inclus que lors de la dernière partie de ce, disons, processus. Le GAC peut collaborer dans les discussions et tout le long de ce processus, il peut faire partie du Forum de la communauté.

Mark avait demandé tout à l'heure un éclaircissement. Le GAC a tout le loisir d'émettre son avis auprès de la communauté habilitée à tout moment. Et je suis sûr que la voix du GAC sera entendue. Nous ne devons pas sous-estimer la voix du GAC dans ces discussions de la communauté, y compris pour les cas où nous parlons du *carve-out*, en anglais, ou de l'exclusion, de l'exception.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

L'Indonésie, s'il vous plaît.

INDONÉSIE : Merci à tous les coprésidents des présentations qu'ils ont faites.

Ma question se rapporte toujours à la question que j'ai posée auparavant. Étant donné que la NTIA a prolongé le contrat avec l'ICANN pour un an, et même deux ans de plus, je voudrais savoir si l'on considère un délai pour cette partie ou cette session de la NTIA.

La deuxième question concerne les statuts. Parce que jusqu'ici, le fait est que l'ICANN est une société qui siège en Californie, c'est la juridiction légale qui lui revient, je voudrais donc savoir si tous les statuts doivent répondre au système légal de la Californie. Merci beaucoup.

LÉON SANCHE : Je vais parler espagnol.

En ce qui concerne les termes pour la transition de l'IANA, l'on a prévu que cette échéance se produira le 30 septembre 2016. Si tout se passe tel que prévu, la transition se produirait sans avoir renouvelé ce contrat. Au cas où les délais devraient être reportés, la NTIA a la faculté de prolonger ce terme pour une

année encore. Mais l'idée – enfin, notre intention est d'éviter cela et de pouvoir réussir la transition avant la date d'échéance de ce contrat.

Cependant, j'insiste, si on ne pouvait pas respecter ces délais, d'après ce que nous comprenons, on pourrait penser à une prolongation de ce contrat.

Quant à la seconde question, pourriez-vous la répéter s'il vous plaît?

THOMAS SCHNEIDER : Pourriez-vous répéter la deuxième question?

INDONÉSIE : À vrai dire, nous disons que l'ICANN est constitué suivant les statuts légaux californiens. Je voudrais savoir si les statuts devraient fonctionner sur le système légal de la Californie.

LÉON SANCHEZ : Cela concerne – c'est un thème qui sera discuté pendant la deuxième piste de discussion parce que, justement, cela concerne les juridictions. Et il y a différents points à analyser à cet égard. L'un deux, bien sûr, concerne le lieu d'appartenance, pour ainsi dire, de l'organisation en tant que telle. Mais un autre point important qui n'est pas moins important pour autant

concerne la juridiction sur les décisions à prendre ou les conflits en matière de contrat pour les différents acteurs qui sont en rapport avec l'ICANN.

C'est une question assez complexe qui exigera un travail poussé de tous ceux qui voudront participer à cette initiative. Mais pour l'instant, je ne voudrais pas trop m'étendre là-dessus. Et je voudrais que notre travail, la deuxième phase de notre travail nous permette de vous fournir les précisions nécessaires.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT : León explique de façon très éloquente ce que nous allons faire et ce dont nous allons discuter lorsque nous verrons la Piste de travail no 2 concernant la juridiction. C'est un thème que nous allons aborder dans le détail sous peu.

Ce que je voudrais ajouter, c'est que n'avons pas analysé les lois de la Californie pour les organisations sans but lucratif et ce qu'elles déterminent pour ajouter cela à nos propositions dans le domaine de la responsabilité. Mais il y a toute une série de conditions que nous proposons pour renforcer la responsabilité

de l'ICANN, et nous permettons au Département légal, ou juridique, de travailler là-dessus. Dans notre recommandation, dans notre avis, il n'y avait aucun point qui n'a pu être résolu suivant le système californien. Nous ne croyons pas que le système légal californien constitue une barrière pour mettre en œuvre toutes les questions liées à la responsabilité, à la reddition de comptes.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire deux remarques en ce moment.

La première a déjà été abordée, me semble-t-il, quant à ce schéma ou cette possibilité d'exclusion ou d'exception ou *carve-out*, en anglais. Nous devons pouvoir assimiler ces notions, cette possibilité d'être exclu dans un processus très important sur la fin de cette intervention progressive pour la mise en œuvre d'une certaine mesure à prendre contre le Conseil d'administration. C'est quelque chose de très difficile. Mais j'ai dit, depuis le début, que cela ne devrait pas être l'exclusion ou l'exception. Le GAC devrait être présent dans toutes les requêtes

ou toutes les pétitions faites dans cette intervention progressive, même lorsque l'on pourrait mettre en schéma de *carve-out* ou d'exclusion, d'exception, parce qu'il y a une décision du Conseil d'administration qui concerne la mise en œuvre de notre avis. Nous voulons participer pour pouvoir présenter nos avis.

Au début, enfin la genèse – nous pourrions participer à la genèse d'une pétition. Une requête pourrait être [attentive] pour participer aux débats du Forum de la communauté d'une manière générale pour pouvoir avoir des échanges avec la communauté tout entière tout au long du processus pour que nous ne voyions pas à un moment donné que l'on a fait – que l'on a pris une certaine décision sans notre participation.

Je cherche aussi à avoir plus clairement dans le CCWG. Parce que ce processus doit être clairement défini pour qu'il soit prévisible avec des éléments-clés, qu'il soit clairement défini. L'avis du GAC, l'invitation qu'il a reçue, l'avis du GAC qui a été présenté, tout cela doit être clairement et très transparent tout au long du processus.

Une autre remarque que je voulais faire était la suivante. Vous avez raison, nous sommes sur une voie où les possibilités d'affrontements ou de conflits sont plus en plus réduites. La conséquence serait qu'il n'y aurait pratiquement pas de possibilité qu'il y ait exclusion du GAC parce que nous avons ce

mécanisme d'habilitation, mais aussi parce que le GAC agit de façon directe avec la GNSO par suite du Groupe de travail entre la GNSO et le GAC.

Nous avons travaillé pour avoir des mécanismes d'interaction. Nous nous sentons comme une partie de la communauté. Ce n'est pas que nous agissons à la dernière minute, lorsque c'est 23 h 59 du jour où il faut prendre les décisions dans le Conseil d'administration. Nous participons beaucoup plus intensément dans la communauté, l'interaction est beaucoup plus active. C'est ce fondement de l'avis du GAC qui devrait être examiné d'une façon plus poussée et plus ouverte. Il faut qu'il soit clairement compris, beaucoup mieux compris qu'auparavant. Nous avons donc beaucoup d'occasions, d'interventions, de participations, de pouvoir préparer notre travail, de nous engager pour pouvoir collaborer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Je crois que la question de l'exclusion, ou l'exception du GAC, *carve-out* en anglais, exige une explication détaillée et exhaustive. Ce n'est pas aussi simple que nous l'avons dit ici. Et

cette séance ne suffit pas pour expliquer ce point. Moi, je voudrais, encore une fois, évoquer les commentaires de notre collègue indonésien, et je voudrais dire aussi à mes chers collègues, coprésidents du CCWG, quoique le CCWG fasse par rapport à la question de juridiction, le processus tout entier concernant la Piste de travail 1 sur la responsabilité est basé sur le droit de la Californie. Cela ne change en rien.

Et cela se passe de cette manière parce que l'habilitation de la communauté est basée sur le Code 6336. Si on changeait cela, vous auriez tout changé. Il se peut qu'il y ait des modifications, en fin, de moindre importance.

Mais l'ICANN a toujours son siège en Californie, l'ICANN a toujours des statuts standards, et tous les statuts constitutionnels concernent le droit californien, qui est toujours appliqué. Cela implique qu'il faut expliquer quelque chose. Si nous n'expliquons pas cela, nous allons recommencer une discussion différente sur la responsabilité. Parce qu'ici, on parle d'une association. Elle a un électeur unique qui sera celui qui prendra les décisions, celui qui aura la faculté de prendre les décisions. Et cela est basé sur le droit Californien. On ne peut pas modifier cela sur la Piste de travail no 2, il faut continuer de travailler jusqu'ici. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Nous n'avons que quelques minutes avant la pause-café. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires avant que les coprésidents soient libérés? Du moins, pour l'instant. C'est donc le moment de poser des questions ou de faire des commentaires.

Ou vous êtes tous un peu trop fatigués? Vous avez besoin d'une tasse de café? Ne vous inquiétez pas, tout ceci deviendra encore plus intense que ces deux premières sur lesquelles nous avons parlé...

L'Iran.

IRAN :

Avant que nos chers coprésidents quittent la salle, je voudrais demander à mes collègues de me donner leur soutien pour leur exprimer notre reconnaissance pour le travail qu'ils ont fait, ce travail intense. Tout ce qu'ils ont fait depuis novembre 2014 jusqu'au début 2016, ces trois membres qui l'ont fait, ils ont fait tout cela, une réunion après l'autre, les normes, nombre de courriels qu'ils ont reçus, ils ont réagi à tout ce que leur avait demandé ou proposé, préparer la réunion dans les coulisses... Le travail n'était pas facile.

Donc, je demande à tous mes collègues, mes chers collègues de se joindre à moi pour applaudir ces trois messieurs qui sont devant nous.

[Applaudissements]

THOMAS RICKERT : Nous voulons dire en fait que c'est un travail d'équipe. Il y a des gens qui méritent ces applaudissements, qui sont ci-présents dans la salle. Nous vous remercions de cette reconnaissance.

THOMAS SCHNEIDER : Personne n'a parlé de la substance de la proposition. Ce n'était qu'un applaudissement pour les efforts qui avaient été faits.

Maintenant, le Canada et le Maroc.

CANADA : Merci, Monsieur le Président. Notre cher collègue de l'Iran nous a devancés parce que nous voulions aussi reconnaître le grand effort qui a été fait, qui a été vraiment une période très longue pour vous tous.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Canada.

Le Maroc.

Alors, le prochain point sur notre ordre du jour est un point que nous avons discuté pendant un moment, il s'agit sur l'avis du GAC et la correspondance répétée entre le GAC et le Conseil d'administration.

C'est le point no 3 de l'ordre du jour, et vous avez un résumé de notre Secrétariat, qui est très utile à vos documents.

Et je vais demander à Tom, pour ceux d'entre vous qui n'ont pas suivre en détail, de vous donner une mise à jour, brièvement vous raconter où nous en sommes et ce que nous essayons d'accomplir lors de cette réunion.

Je voudrais vous dire quelque chose de très important à savoir. Normalement, dans une réunion de l'ICANN, on discute des sujets qui vont être reflétés dans un communiqué du GAC, qui est préparé pendant la réunion et finalisé mercredi soir et puis envoyé quand tout le monde sera d'accord sur le texte de ce communiqué. Et c'est ce que nous allons faire lors de cette réunion, mercredi. En plus, nous devons nous mettre d'accord sur un autre document qui n'est pas dans le communiqué parce que ce n'est pas un avis au Conseil. Notre document va être une lettre que nous allons envoyer, le GAC, en tant qu'organisation membre, aux vice-présidents, en tant que groupes de travail qui ont été avec nous et le Groupe de travail sur la responsabilité. Et le plan est de finir cette lettre au plus tard mardi soir, pour qu'on

ait le temps de travailler mercredi sur d'autres questions et travailler sur les communiqués.

Prenez ça en compte. Et si nous sommes en train de discuter de quelque chose maintenant qui n'est pas directement lié avec les grands sujets de cette semaine, c'est en ce qui concerne le CCWG responsabilité, ça va être reflété dans le communiqué, les communiqués finaux pour que tout le monde puisse avoir ces deux documents différents. L'un, c'est un avis pour le Conseil d'administration, et l'autre, c'est une réponse au Groupe de travail intercommunautaire.

Tom.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Maintenant, le GAC est en train de discuter sur l'avis du GAC et la réponse pour les – ça, c'est un sujet que le – on a commencé à discuté de ça à la réunion de Pékin il y a trois ans. Il y a eu une série d'échanges entre le GAC et le Conseil d'administration et, en particulier, le Comité du Programme des nouveaux gTLDs, dans cette période de trois, ça, c'est l'événement le plus récent d'un sujet que nous sommes en train de discuter – dont on a longuement discuté lors du GAC, qui a à voir avec les sauvegardes et les politiques publiques dans les nouveaux

gTLDs, qui ont été inclus dans la série, qui a commencé en 2012-2013 et qui, maintenant, va être finie.

Dans l'ACIG, nous avons préparé un rapport révisé pour le GAC la semaine dernière parce que nous avons reçu d'autres informations de la part du Conseil d'administration de l'ICANN de façon un peu tardive. Et c'est le genre de chose quand on approche une réunion de l'ICANN. Et nous avons préparé ce rapport pour vous mettre à jour et pour que vous sachiez ce que nous dit le Conseil lors de la – en ce qui concerne les sauvegardes.

Il y a une résolution de ce programme des nouveaux gTLDs qui a été défaite depuis octobre de l'année dernière, dans la réunion de Dublin. Il y a eu une réunion du Conseil d'administration le 3 février, cette année, et une autre le 19 février... Une lettre au président du GAC en réponse à une série d'inquiétudes spécifiques qui avaient été présentées par le GAC. Et aussi, nous avons un tableau consolidé avec ces réponses. C'est un document un peu long, mais il y a eu beaucoup de sujets qui ont été reflétés dans ce document, et nous voyons la réponse au Conseil d'administration dans différentes parties du document.

Si vous avez un tableau de bord simple à comprendre, si c'est ce que vous attendiez, on ne peut pas vous donner ça. On a essayé de faire de cette façon-là pour que le GAC considère les

inquiétudes en ce qui concerne le Processus. Et le fait que le GAC et le Conseil d'administration échangent encore des opinions différentes en ce qui concerne les sauvegardes et ce que devrait faire l'ICANN dans ce sens-là, et continuent d'avoir des lettres dans un sens et dans un autre, mais il n'y a pas d'échanges d'opinions et de points de vue lors de ces lettres. Ce qui suggère une amélioration de la façon dont les deux organisations communiquent.

Le GAC aura une réunion mercredi matin avec le Conseil d'administration, comme c'est l'habitude dans les réunions de l'ICANN, et le GAC souhaiterait présenter au Conseil d'administration non seulement les questions de fond, mais aussi tout ce qui est affairant au Processus. Et pour éviter ces malentendus qui peuvent apparaître, et parois ils ont comporté des retards... En ce qui concerne l'engagement dans les sujets plus spécifiques, il y a des exigences qui ont été ajoutées aux accords d'enregistrement en réponse à l'avis du GAC concernant aussi les consommateurs et les sauvegardes y affairant. Et il est possible que le GAC suive une action incluant les façons d'identifier la meilleure pratique pour l'intérêt public, les engagements, comme on les appelle, les PICs, à travers les travaux que l'ICANN a réalisés, les révisions de cette série actuelle et à travers le travail que la GNSO est en train de réaliser

sur les futures séries. Et aussi, nous pouvons faire référence à cela.

Nous avons une séance spécifique pour les politiques pour les gTLDs futurs cette semaine et des questions s’y affairant. Et peut-être le GAC souhaiterait faire référence à ceci en ce qui concerne les demandes que le GAC ait dit plusieurs fois parler de cela. Nous avons des révisions de la série actuelle et le travail que la GNSO est en train de réaliser lors des séries à l’avenir.

Mais en ce qui concerne les procédures actuelles — ce que le Conseil d’administration dit est que le GAC ne prendra pas une mesure dans ce sens-là.

Finalement, en ce qui concerne l’abus d’utilisation des noms de domaine et les données pour informer ce genre de situations, éviter ce genre d’abus, il est possible que les groupes de travail sur la sécurité publique qu’a établis le GAC, puissent chercher des mesures supplémentaires pour pouvoir adresser ces sujets.

Pour résumer ces tableaux qui sont attachés à ces résumés, ce que le Conseil d’administration dut au GAC, c’est qu’il ne considère pas que le Conseil d’administration doit prendre une mesure supplémentaire en ce qui concerne la série actuelle des nouveaux gTLDs. Ils considèrent qu’on a déjà mis en œuvre l’avis du GAC en ce qui concerne les sujets le plus importants et que d’autres inquiétudes du GAC peuvent peut-être être encadrées

dans le cadre du travail des politiques futures — et pas dans la série actuelle — et le Conseil d’administration va bientôt être fini. Et il y aura une référence de la part du Conseil d’administration du GAC dans différentes organisations autoréglementées, qui ne suggère pas – on ne suggère pas d’analyser quelles sont les opinions, et c’est ce dont il y a trait dans ces correspondances. C’est ce que je voulais vous transmettre. Je m’excuse de l’avoir transmis que la semaine dernière, mais il y a eu des correspondants qui sont arrivés en retard. On voulait communiquer cette information d’une façon qui n’était pas – très simplement, on voulait vous donner des informations de référence. Nous savons très bien qu’ici, dans le GAC, que tout l’historique des réunions précédentes, vous êtes déjà au courant...

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Et merci surtout à l’ACIG d’avoir fait ces résumés, ces mises à jour et ces documents joints, car nous avons beaucoup de visibilité pour les différentes réponses du Conseil d’administration en ce qui concerne l’avis du GAC, les propositions de commentaires que l’ACIG fait... Ça nous oriente pour pouvoir traiter ces sujets qui sont très complexes. Merci beaucoup. Ça nous est très utile.

Nous avons deux membres du GAC qui ont révisé le travail, la rédaction de ces travaux.

D'un côté, nous avons la Commission européenne et d'un autre côté, les États-Unis. Je souhaiterais donner la parole aux deux représentants pour qu'ils puissent exprimer leur opinion en ce qui concerne l'opinion du dernier document sur le sujet.

Je donne la parole à la représentante des États-Unis.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je cherche désespérément la partie du document que j'avais surlignée dans l'avion à 6 h de mon horaire à moi, mais je ne trouve pas...

Je souhaiterais commencer avec certains commentaires généraux. En premier lieu, je crois que l'analyse de l'ACIG est très utile. Nous sommes très déçus, bien sûr, par rapport à certaines réactions du Conseil d'administration. Nous croyons qu'il y avait un travail qui n'était peut-être pas assez détaillé dans ces réponses. Et peut-être nous pouvons penser que nous pourrions mener ces sujets un petit plus au-delà. Il y a un aspect que j'avais surligné en jaune, et c'était en relation avec la proposition de faire un comité entre l'ALAC et – si je ne me trompe pas – la GNSO, et c'est exactement cette référence spécifique que je ne trouve pas. Je suggérerais que ceci devrait

continuer d'exister et qu'il y ait une révision des PICs, et les bonnes pratiques que nous pouvons identifier que nous pouvons identifier concernant les PICs. Je pense qu'on devrait maintenir cela aussi dans ces séries. L'ACIG a fait référence à un autre sujet dans son évaluation affairant à la révision de la compétence et l'élection des consommateurs, et les aspects liés à cette révision des sauvegardes. Et nous sommes en train d'analyser cela très en détail dans le contexte de cette révision. Peut-être nous devrions concentrer notre attention là-dessus. Je pense que ce serait très utile pour que nous puissions nous concentrer là-dessus et puis la révision des ccTLDs.

Un autre aspect que je pense que nous pouvons mentionner, mais peut-être nous devons l'écrire dans le communiqué, ç'a à voir avec une version plus claire de ces tableaux de bord. Mais je pense qu'on devrait travailler dans ce sens-là.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Commission européenne.

Non seulement le GAC, mais aussi d'autres parties de la communauté nous ont soutenus en ce qui concerne les inquiétudes sur ces sujets en particulier, l'ALAC et des parties de la Communauté commerciale. Et pour vous informer, il y a une lettre de la part du président de l'ALAC, Alan Greenberg, qui a été récemment envoyé, qui, aussi, pose une question en ce qui

concerne le Comité des révisions des PICs. Et il y a une discussion un peu informelle entre la GNSO et l'ALAC et le Conseil d'administration qui est déjà commencée. Ça, on devrait les prendre en compte, car il y a certains éléments de cette révision qui sont déjà en train d'être mis en place, comme l'Équipe de révision concernant la confiance et l'élection des consommateurs, la concurrence. Et il y a aussi d'autres éléments — ou peut-être on devrait voir s'il faut établir ou pas un comité spécifique pour voir si ceci pourrait être ajouté des processus de révision déjà existants.

Il y a aussi – l'ALAC, d'autre part, a aussi des opinions très claires par rapport à ce qu'il souhaiterait que ce soit fait, par rapport à la première série.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais aussi remercier l'ACIG pour ce travail spectaculaire qu'ils ont fait pour réunir ces informations et qu'ils nous ont épargné beaucoup de temps. C'est vraiment très utile pour nous d'avoir ces résumés des réponses du Conseil d'administration les plus récentes.

Je suis d'accord avec la Commission européenne : peut-être sommes-nous arrivés le plus loin possible en ce qui concerne les

interactions entre le GAC et le Conseil d'administration pour cette série. Nous sommes d'accord avec les propositions que l'ACIG a formulées et que nous devons nous concentrer sur les révisions pour pouvoir les utiliser de la meilleure façon possible pour nous assurer qu'on couvre tous les sujets que nous avons identifiés dans les dernières années, et aussi analyser les questions que nous avons surlignées dans les différents communiqués du GAC sur s'il devrait avoir une autre série pour que l'on puisse les examiner aussi. Et nous sommes d'accord sur le fait que nous avons déjà traité de la meilleure façon possible les sujets.

Et nos inquiétudes affairant à cette série – et le Conseil d'administration a fait les meilleurs efforts pour y répondre, même si ce n'est pas de la façon la plus solide. Néanmoins, nous avons quelque chose de substantiel pour pouvoir essayer de conclure ces sujets. Mais nous devons penser aussi qu'un tableau de bord pourrait être très utile. Je ne suis pas sûr si nous devons prolonger cette discussion en particulier, mais nous remercions l'ACIG, et nous croyons que ç'a beaucoup de sens.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les États-Unis.

Est-ce qu'il y a encore des commentaires?

La Suisse.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire quelques commentaires. Je suis, de façon générale, d'accord sur ce que la Commission européenne a proposé et les États-Unis aussi. Cependant, je voudrais souligner – et ceci concerne le travail sur l'efficacité du GAC — je voudrais donc souligner que lors de notre dernière réponse au Conseil d'administration, il était reconnu que l'on n'avait pas suivi les procédures pour établir cette interaction. Nous devrions peut-être souligner cela.

Ce qui est intéressant aussi à faire remarquer, c'est que dans sa réponse, le Conseil d'administration dit qu'il pourrait recommander que les efforts de révision, ceux qui visent à l'élaboration de nouvelles règles pour les prochaines séries devrait tenir compte de l'analyse des meilleures pratiques concernant les engagements en faveur de l'intérêt public, les PICs. Nous voudrions dire que nous saluerions aussi cette possibilité, que nous serions enfin très heureux de voir cela. Et il faudrait aussi recommander à la communauté d'agir de la sorte.

Le dernier point. J'estime aussi que le Conseil d'administration nous fournir des informations vraiment utiles sur des initiatives

de l'industrie et qu'il faut reconnaître que nous estimons que cette information est intéressante.

Nous espérons donc que le Conseil d'administration et le personnel de l'ICANN nous tiendront au courant des efforts concernant ces initiatives de l'industrie et sur les nouveaux processus de révision ainsi que les actions de la communauté mises en œuvre pour identifier les meilleures pratiques et les PICs.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, la Suisse.

Maintenant, il y a le Royaume-Uni dans ma liste. Mais je ne suis pas sûr qu'il veut prendre la parole... Mark...?

ROYAUME-UNI : Oui. Merci, Monsieur le Président. Je veux en premier lieu dire que je suis d'accord sur ce qui vient d'être dit par vous-même et par d'autres collègues sur cette analyse si complète. Je trouve que ces pièces jointes qu'on nous a données sont aussi très utiles, c'est très clair en ce qui concerne l'avis du GAC, la réponse du Conseil d'administration et la séquence des communications. Ce document était vraiment très utile. Donc, j'ai apprécié cela.

Quant aux candidatures avec le soutien de la communauté, je voulais faire aussi un commentaire puisque cela avait été inclus dans le résumé présenté tout à l'heure.

L'un des collègues du GAC a fait un suivi de cette question. Il s'est occupé d'établir des rapports avec certains membres du GAC, non pas comme un groupe de travail, mais le fait de travailler avec d'autres membres du GAC afin que le problème soit toujours visible, toujours disponible pour être analysé, ainsi que tout ce qui était lié au Processus d'évaluation *a priori* pour la communauté, et les conditions de l'ICANN pour ce type de candidatures.

Ceci continuera à poser des problèmes. Nous allons travailler avec les collègues, nous n'avons pas encore identifié les membres de cette équipe, mais nous allons la réunir, cette équipe, pour faire quelques recherches. Et nous allons revenir au GAC pour identifier les prochaines étapes concernant la prochaine série. Nous allons donc nous focaliser sur cela. Et nous allons suivre tout ce dont on a débattu tout à l'heure ainsi que ce que l'ombudsman a présenté dans son rapport. Mais nous savons qu'il y a toujours des problèmes fondamentaux.

L'un des candidats, le .MUSIC, vous a écrit il y a peu de temps et c'est pour que l'on voit comment cela s'est déroulé dans cette question. Et .MUSICA, en espagnol, a été inclus dans la liste des

noms de la catégorie no 1 lorsque nous avons émis notre avis dans le communiqué de Beijing. Ce n'est donc qu'un exemple des nombreux problèmes qui ont été soulevés pendant cette série. Il y a eu une certaine déception et il y a eu des réactions négatives par rapport aux processus qui ont été mis en œuvre pour ce type de candidatures.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Mark.

Nous avons une autre séance où nous allons aborder – demain, demain. Demain après-midi. La séance no 8 concernant la prochaine série – pardon, non... elle a été – enfin, cela aura lieu à la fin de l'après-midi demain. Mais c'est bien sûr une question que nous allons aborder dans le cadre de nos délibérations.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur cette question des mesures de protection et sauvegardes?

La Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Je ne sais pas si c'est le bon moment ou le lieu approprié, mais la GNSO a présenté son rapport final sur les services de représentation fiduciaire et d'anonymisation.

Je ne sais pas si vous vous souvenez que le GAC avait fait des commentaires à cet égard, qui avaient été préparés en septembre de l'année dernière par le PSWG. Et lorsque nous avons considéré cela, il y a plusieurs avis du GAC qui n'ont pas été – dont on n'a pas tenu compte. Donc, si l'on considère que le Conseil d'administration va travailler sur la base de ce rapport, je me demande s'il ne faudrait pas que nous signalions quelque chose à cet égard. Il faudrait voir si nous allons supprimer notre avis au Conseil d'administration, surtout en ce qui concerne le fait de garantir la différence entre les utilisateurs commerciaux et non commerciaux. C'est une question maintenant que je pose à la salle. C'est quelque chose, disons, à faire remarquer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Alice.

Nous avons, en fait, juste reçu la lettre du Conseil d'administration concernant ce thème et à vrai dire, nous n'avons pas beaucoup de temps, mais nous en aurons un tout petit peu mercredi et nous allons utiliser ce temps, ou nous allons céder ce temps aux groupes de travail.

Je pense donc qu'il y aura un rapport qui permettra de parler de cette question. Je me demande donc si le GAC voudrait faire apparaître ceci dans son communiqué lorsque nous nous en

occuperons mercredi pour parler justement de cette contribution du GAC dans le communiqué.

Je crois que nous devons travailler posément, mais je crois que l'Iran veut en parler.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président. Je ne vois pas de problèmes à ce que l'on inclut cela dans le communiqué. Je crois que c'est dans ces circonstances où il faut faire des commentaires. Et ce commentaire sur le fait que nos avis n'ont pas été considérés, et la recommandation l'ICANN... bon, c'est quelque chose qu'il faudrait soulever en tant que question à être traitée avec l'ICANN et peut-être dans la réunion avec le Conseil d'administration. On a dit au sein du CCWG que ce type d'interaction entre le GAC et la GNSO et d'autres groupes dans la communauté a toujours été considéré d'une manière qui n'était pas tout à fait appropriée.

Nous devons donc le dire pour que le Conseil d'administration puisse tenir compte de cela lorsqu'ils prendront la solution.

Si notre avis n'a pas été considéré ou analysé, n'a pas été appliqué, c'est parce qu'ils ont estimé qu'il n'était pas suffisamment important pour pertinent.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Oui, c'est une bonne proposition. Nous pouvons le présenter à plusieurs reprises. Quand est-ce que nous le faisons? Nous pouvons le présenter directement devant la GNSO parce que nous avons une réunion avec eux. Nous pouvons soulever la question dans la réunion avec le Conseil d'administration. Nous pouvons le faire avec tout le monde!

Nous avons d'abord la réunion avec la GNSO, à ce qu'il me semble... Oui, demain après-midi. Nous pourrions peut-être soulever cette question lors de la réunion avec la GNSO et leur demander pourquoi ils n'ont pas tenu compte de cela lorsqu'ils ont mis toutes les raisons pour la décision prise. Et puis, si nous travaillons sur cela avec le Conseil d'administration, voir si nous resoulevons la question ensuite.

Vous êtes d'accord? Je vois des gens qui acquiescent.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions? Si ce n'est pas le cas, je pense que nous devrions revenir sur un point important.

Bon, Tom a quelque chose de très important à nous dire.

TOM DALE : Merci, Thomas.

Je ne sais pas si c'est important ou pas, c'est à vous de juger, mais j'ai oublié de mentionner tout à l'heure, et c'est important pour moi, qu'il y a une procédure, une question de procédures, et si c'était possible, nous voudrions avoir l'accord du GAC.

Mercredi après-midi, comme vous le savez, nous nous occupons de la rédaction du communiqué du GAC, et c'est une séance à huis clos. À cette occasion, il me semble qu'il y a deux personnes du personnel de l'ICANN, du Département de la technologie, qui veulent participer en tant qu'observateur de la séance, et elles travaillent avec l'ACIG pour voir comment on va développer le nouveau site Web du GAC. C'est pour cela qu'elles veulent participer à la préparation du communiqué pour pouvoir aussi être au courant de ce qui se passe à cet égard. Mais, comme la préparation du communiqué fait partie donc des fonctions qui doivent être incluses sur ce site Web, on leur a demandé la rédaction du communiqué pour qu'elles puissent s'occuper de tout cela.

Ce serait utile évidemment pour le Secrétariat, mais il faut que nous travaillions sur ce point avec eux aussi.

Je soulève la question pour savoir si quelqu'un émettre une objection en ce sens que le personnel de l'informatique de l'ICANN participe à cette séance de rédaction du communiqué.

Vous pourriez peut-être – les commentaires signalés tout à l’heure – il vaut mieux savoir comment les choses sont faites pour mieux savoir comment montrer ce qui est fait. C’est quelque chose que l’on pourrait débattre après.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Je pense que pour les développeurs des sites Web, pour qu’ils puissent comprendre comment nos procédures se déroulent, je pense que c’est bien. Je pense qu’ils ne s’intéressent pas au fond de la question, mais plutôt à la forme.

L’Iran.

IRAN : Ce que j’allais dire, c’est que s’ils veulent participer et que vous êtes tous d’accord pour ce thème particulier, mais pas pour le reste des thèmes à aborder.

THOMAS SCHNEIDER : Il me semble – l’idée est la suivante. Qu’ils soient là tant que nous travaillons sur le communiqué pour qu’ils puissent voir le processus du communiqué, son déroulement, pour qu’ils puissent comprendre comment ce communiqué est rédigé et qu’ils puissent utiliser cette information pour le site Web. Donc, l’idée, c’est de les faire participer pendant tout l’après-midi de

mercredi concrètement. Voilà l'idée. Je pense que ce serait l'idée.

Est-ce que c'est clair?

Oui, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

À vrai dire, c'est une demande assez particulière, assez sensible. Mais je voulais juste vérifier cela avec Tom et avec vous-même pour voir quand vous estimez que l'on va utiliser le temps libre laissé par la ccNSO dans notre ordre du jour. Parce que je m'entretiens en ce moment aussi avec ceux qui s'occupent des droits de l'homme...

THOMAS SCHNEIDER :

Donc, quelle est la proposition qui est faite? Voyons un peu...

Nous allons dire qu'avant 18 h aujourd'hui, nous allons prendre une décision pour la leur transmettre.

Bon, il semblerait qu'il n'y ait pas de problème de voir parmi nous, le personnel technique, pour voir non pas ce que nous disons, mais la manière dont nous le disons...

Bien. Parfait.

Maintenant, nous allons aborder le point de l'ordre du jour no 2, 4, 5, 6 , 16 et 17.

Nous en sommes maintenant au point no 4, je crois.

Je crois que la présentation faite par les coprésidents était vraiment très bonne, sur la proposition, sur la manière dont elle a été élaborée et sur la manière d'aller de l'avant. Je pense qu'en ce moment, nous ne devrions donc pas consacrer trop de temps à cette mise en œuvre. Nous avons besoin de savoir quelles sont nos opinions sur la proposition du CCWG. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ou ce que je vous ai rappelé, en tous cas, c'est que nous avons eu une téléconférence lundi sur une série d'échanges de l'année dernière, et nous avons eu aussi des échanges sur les opinions, sur les propositions.

Donc, je vous cède la parole pour que vous exprimiez vos commentaires, vos questions, vos opinions. Je vous demande de tenir compte de ce qu'ont dit nos coprésidents sur les attentes à propos de cette réponse. Bien sûr, nous pouvons dire ce que nous pensons, mais c'est bon de savoir ce à quoi ils s'attendent de voir. Parce que c'est ce qu'ils voudraient recevoir de nous.

Une chose est claire : nous devons être aussi claire que possible pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, pour qu'il n'y ait aucune

possibilité de faire des interprétations erronées sur ce que le GAC a voulu dire.

Je vois des gens qui sourient au fond de la salle...

Donc, je cède la parole à ceux qui voudraient poser des questions ou faire des commentaires.

Bien. Donc, avant de céder la parole, nous devrions voir si nous allons faire une évaluation générale de ces deux documents parce que j'ai pensé que c'était ce que vous préféreriez... Ou je ne sais pas si vous voulez que nous abordions un avis après l'autre. D'après ce que j'ai entendu, plus la réponse sera brève, plus les choses se dérouleront avec aisance.

L'Iran.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Avant de lire un livre, nous ne pouvons pas décider ou juger du contenu du livre. Il faudrait donc que nous révisions chacun des avis, des recommandations, pour avoir une compréhension générale de cela. Il y a eu 30 personnes qui ont participé à cet appel, mais si vous et nos chers collègues sont d'accord, nous pourrions avoir un débat très bref sur les recommandations et les avis pour nous assurer que nous tous dans la même

compréhension des idées, que nous avons une vision commune de ce dont il s'agit. Et nous décidons donc à partir de là comment nous allons aller de l'avant. Je crois qu'en ce moment, nous sommes très très loin de décider quelque chose à propos de la réponse, voilà pourquoi cela dépend de notre analyse de la situation.

Je pense qu'il vaut mieux, si vous êtes d'accord, vous et les autres collègues, si vous êtes d'accord, il faudrait que nous analysions les recommandations et que nous les expliquions brièvement pour pouvoir décider sur cela et puis que nous décidions sur chacune des recommandations, l'un après l'autre. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Vous n'avez pas tous suivi de très près ce processus. Mon idée n'est pas d'accorder trop de temps au moment de l'expliquer – je préfère avoir vos opinions, mais j'espère pouvoir parvenir à un équilibre entre les deux : un temps nécessaire pour les explications et un temps nécessaire pour les débats, les discussions.

Bien. Très rapidement, nous pouvons aborder toutes les recommandations. Je ne sais pas s'il faut accorder le même temps à l'analyse de chacune des recommandations. Nous avons déjà émis certaines opinions sur ces recommandations,

telles qu'elles apparaissaient sur la première version préliminaire. Il n'y a pas de modifications pour toutes les modifications.

Tom, je ne sais pas si vous pouvez nous guider pour l'analyse de ces 12 recommandations, à commencer par la numéro 1, bien sûr.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

L'ACIG a diffusé un document il y a une semaine à peu près. C'était très près de la date de réunion, mais dans ce document-là – et cela a été diffusé avant l'appel du GAC. Mais excusez-nous d'avoir diffusé ces documents trop près, juste avant l'appel, mais tout cela n'a été perfectionné, finaliser que très récemment.

Alors, comme m et d'autres l'ont dit, le rapport tient compte d'un nombre significatif de documents, y compris des annexes par rapport aux recommandations dans le détail, un certain nombre d'informations très importantes ainsi que les rapports des minorités. Il y a eu plusieurs de ces rapports qui ont eu le soutien de plusieurs membres du GAC.

Donc, très rapidement, la situation dont on avait discuté dans cette téléconférence concernait la recommandation no 1, liée à

la communauté habilitée pour renforcer les pouvoirs de la communauté. Les conséquences de ce fait pour le GAC – et cela dépend de certains seuils —, concernant la participation du GAC à des questions opérationnelles, et non seulement des questions liées à des recommandations.

Avec la recommandation no 2, on a parlé d'une période pour l'engagement, pour l'intervention progressive et pour la mise en application. Cela concerne aussi les processus de travail et les processus d'habilitation. Cela concerne l'appel aux recommandations 1 et 2. La question était de savoir si le GAC devait considérer ou analyser davantage, où il voulait être présenté dans le rapport par rapport au fait d'être un décideur ou d'être un participant, avec un « D » majuscule et un « P » majuscule, et ce que cela pouvait signifier pendant les dernières étapes. Il y a eu une opposition en ce sens que l'on est un participant qui donne son avis.

Et on a parlé aussi de la question du *carve-out*, de l'exclusion du GAC. Lorsqu'on parlait d'être exclu dans la participation des mises en application des décisions de la communauté.

Avec la recommandation no 4, qui, justement, s'occupe de ces facultés, la faculté de rejeter certains plans de l'ICANN, le budget de l'ICANN, la révocation du Conseil d'administration, la révocation des membres du Conseil, et le début ou la mise en

œuvre d'un processus de révision indépendant est contraignant parce que ce n'est pas le type de processus de révision indépendant. Donc, 1, 2 et 4 sont en soi, un bloc.

Voilà les thèmes qui ont été discutés pendant l'appel. Et il y a eu toute une série d'opinions, mais il n'y a pas eu d'accord, il n'y a pas eu de position commune.

Thomas, maintenant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom, de cette information concernant l'habilitation de la communauté, la communauté avec une habilitation.

Y a-t-il des commentaires sur ces recommandations?

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de vous féliciter, Tom, pour ce que vous venez de dire. Moi, ce que je suggère, c'est que nous travaillions un peu plus lentement pour comprendre l'ensemble de la question.

La recommandation no 1 concerne l'habilitation de la communauté. Pourquoi faut-il habilitier la communauté? Quelle est la question que l'on aborde dans ce débat?

La question dont on débat – ou dont on a débattu jusqu’ici —, c’est que la NTIA s’occupe de la supervision de ces fonctions de l’IANA. C’est une seule entité. Et elle veut transférer cette supervision. Par conséquent, cette communauté mondiale multipartite doit avoir le pouvoir ou la faculté de jouer le même rôle et les mêmes fonctions que la NTIA.

Lorsque nous parlons de la communauté mondiale, c’est quoi? Après des heures et des heures de discussions, ce serait ces trois organisations de soutien, ces quatre comités consultatifs.

Alors, ces trois organisations et ces quatre comités consultatifs devraient être réunis et établir une communauté habilitée pour pouvoir travailler dans le cadre de la loi californienne, la figure de l’électeur unique.

Toute la recommandation no 1 concerne ces séances pour grouper ces organisations de soutien et ces comités consultatifs avec toutes les associations qui ne sont pas incorporées, leur permettre d’agir, suivant le Code 6333, et qu’elles soient habilitées pour travailler comme une entité pouvant jouer ce rôle de supervision des fonctions de l’IANA pour remplacer la NTIA.

Voilà la recommandation. Il ne faudrait pas parler d’autres choses. Voilà ce qu’il faudrait présenter à la communauté. Nous devrions voir s’il y a une difficulté pour comprendre cela. Et s’il y

a des options ou des alternatives au bout de 14 mois de travail dans le CCWG, ou si ce n'est que la seule modalité possible trouvée suivant ce que les conseillers juridiques employés par le CCWG.

Ceci a été analysé en détail, et on est parvenu à cette conclusion, à savoir que c'était la seule façon de fonctionner pour la communauté, pour que la communauté puisse exercer sa fonction.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je veux souligner que nous estimons importante et utile l'analyse faite par ces gens. Nous estimons qu'il s'agit d'une analyse objective, indépendante, claire, et qui met noir sur blanc, les avantages, les désavantages, les implications pour le GAC. Nous vous suggérons de le lire si vous n'avez pas encore pu le faire.

Je remercie aussi notre collègue de l'Iran, et nous sommes d'accord avec lui.

Je pense que nous passerions trop de temps si nous abordions chacun des cas qui se répètent. Ce qui est très clairement présenté dans la proposition faite par ACIG.

Cela ne signifie pas que je ne suis pas d'accord d'analyser un point après l'autre.

Oui, nous devons le faire, mais nous ne pouvons pas réitérer, répéter de quoi il s'agit. Même si la suggestion de l'Iran est très utile, je pense que nous n'aurons pas suffisamment de temps pour aborder chacun des points dans le détail. Donc, nous devons baser notre discussion sur le travail de l'ACIG dont nous estimons qu'il est clair et indépendant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci à la Commission européenne.

Comme j'ai dit avant, je pense que c'est une façon de voir comment on peut l'expliquer et combien de temps nous allons consacrer à cela. Alors, peut-être nous allons continuer demain avec cette discussion. Et pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité de le lire, ce serait très bien – je vous conseille tous de lire ces recommandations, bien sûr. Je vais les relire, moi-même, ce soir encore une fois. Alors, si vous devez le lire, vous n'allez pas être les seuls.

Est-ce que vous avez encore des commentaires ou des recommandations?

Le Royaume-Uni. Merci. Et le Danemark.

ROYAUME-UNI :

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que ça peut nous aider pour ce travail si nous révisons le résultat de l'appel du GAC. Et je pense que c'était très utile, et on a pu identifier quelles recommandations étaient, sans aucun souci ou commentaire, tel qu'on [peu clair]. Mais je pense qu'il y a – c'était très évident tel qu'on a pu accomplir. Et, je pense, ça pourrait nous aider ici de les revoir.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour cette bonne suggestion.

Très brièvement, il y a eu un grand débat sur la recommandation no 2, qui était très liée à la recommandation no 1. Il y a eu un accord, un consensus qu'il n'y avait pas de consensus, justement, sur la recommandation no 11. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que c'est une longue histoire, mais il n'y avait pas de consensus exprimés par ceux qui étaient présents

lors de l'appel. Et bien sûr, tout le monde a le droit d'exprimer leur opinion. Juste pour vous donner ces informations.

J'ai le Danemark. Et puis, quelqu'un d'autre peut-être...?

Allez-y.

DANEMARK :

Merci, Monsieur le Président. Le Danemark soutient la recommandation. Cela permettrait d'être au GAC dans la communauté habilitée. J'espère que nous allons revenir à analyser si le GAC va participer, et si nous allons participer, et dans quels rôles nous allons le faire. Et je pense que c'est deux sujets différents. Nous avons une recommandation, nous n'avons aucun problème avec la recommandation. Mais nous souhaiterions avoir une discussion séparée sur la façon dont le GAC participera à l'avenir. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, le Danemark.

L'Irlande.

IRLANDE :

Merci, Monsieur le Président. Pour parler sur le commentaire de mon collègue du Royaume-Uni, si nous pouvons établir effectivement les recommandations qui ne posent pas de

difficultés, nous souhaiterions passer un peu de temps sur les deux autres qui posent un petit peu de difficulté.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Irlande. Nous allons les analyser toutes parce que ce n'est pas tout le monde qui a eu l'opportunité de participer à l'appel. Et je suis d'accord que nous devrions le faire.

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Si mes collègues ne souhaitent pas revoir les recommandations, on sera très content de le faire parce que nous voulions justement que les collègues aient une explication de ces recommandations. Si les collègues trouvent que ce n'est pas nécessaire et qu'on revoit juste les recommandations qui n'ont pas l'accord du GAC... C'est ce que je comprends des interventions des collègues. Si nos collègues ne souhaitent que ce soit expliqué, même pendant cinq minutes, pour ceux qui n'étaient pas présents, c'est d'accord. Nous avons très bien que ce serait très utile.

THOMAS SCHNEIDER : Avant de donner la parole, peut-être nous allons voir cette suggestion, mais je souhaiterais que certains des éléments de

l'exclusion du GAC et des éléments qu'on est en train de discuter ici, et si les gens ne sont pas, pensent que nous devrions nous concentrer sur les recommandations no 11, 1 et 2, ce serait quelque chose à analyser.

Est-ce que vous avez des remarques ou des oppositions?

La France.

FRANCE :

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'exclusion, je pense que nous devons – que ça ait un rapport avec la recommandation no 1. Et comme vous le savez, plusieurs pays ont exprimé leurs préoccupations, leurs inquiétudes au fait d'inclure les déclarations minoritaires sur l'option 1, 2 et 11. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Ce que je suggère, c'est que nous analysions les commentaires sans objection. Et si nous avons une application de ce qui s'est passé, encore une fois, on n'aura pas le temps. Ma proposition, ce serait d'analyser vite fait – basé sur l'analyse très utile qui a été réalisée par ACIG – toutes ces questions qui n'ont

pas été abordées par les minorités et que lorsque [peu clair]. À mon avis, il n'y a pas d'objections. Et basés sur cela, nous allons analyser s'il y a un soutien pour cela ou pas. Et puis, nous allons analyser s'il y a encore des inquiétudes et voir quelles sont les conséquences, les vraies conséquences, et nous allons continuer à partir de ce moment-là. Ce n'est pas pour laisser personne de côté, mais c'est pour qu'on puisse avancer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Si nous continuons ce débat pendant très longtemps, nous n'allons pas avoir le temps d'avancer non plus. Nous pouvons donner du temps jusqu'à demain matin pour voir ces propositions. Et si personne ne présente une inquiétude sur d'autres recommandations, mis à part 1, 2 et 11, nous pensons qu'il n'y a pas d'inquiétudes de la part du GAC et que nous allons le temps de présenter des inquiétudes jusqu'à demain matin, et nous allons les analyser. Et si ça arrive, après nous allons en discuter. Mais je pense que nous ne devrions pas nous concentrer sur ceci et avancer avec nos débats.

Est-ce qu'il y a des objections à cette proposition d'avancer?

Olga?

Et tous ces documents vont être envoyés au Conseil d'administration et à la NTIA, si tout le monde est d'accord. Et non seulement un seul rapport — et je remercie la Commission européenne sur l'utilité de ceci.

Il y a aussi des liens dans ces documents, prenez ça en compte. Il y a peut-être des centaines ou des milliers de liens d'information.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Est-ce que vous souhaitez qu'on commence à discuter de la proposition no 1 et 2? OU les deux ensemble?

L'Iran.

IRAN : Merci beaucoup. J'apprécie le résumé du Secrétaire. Peut-être que c'est différent – je pense que nous ne devrions pas nous baser sur l'avis du Secrétariat : dangereux. Soit on n'en discute pas, soit on en discute basé sur ceci, mais pas sur l'autre. Soit on oriente les collègues correctement ou on ne le fait pas du tout. Soit on en discute en entier ou pas, sur des avis individuels.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que tout le monde devrait faire référence au document original. Ça, c'est très clair.

Le Canada est sur ma liste. Est-ce que vous souhaitez faire une déclaration substantielle sur les processus? Canada, allez-y, s'il vous plaît.

CANADA :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire l'observation que je pense que l'importance — la recommandation no 1 est la base pour le reste du rapport. Et dans l'intérêt – et je pense que c'est une réussite très importante et c'est important de reconnaître comment ça va être fait et comment ça va être abordé dans la recommandation no 2. Mais je pense qu'on serait tous d'accord que c'est une approche multipartite qui est abordée et décrite dans la recommandation no 1. Et par principe, on est en train de ne pas prendre en compte la communauté habilitée. Et je pense que, peut-être – et on pourrait prendre en compte dans la recommandation no 2.

THOMAS SCHNEIDER :

Vous avez d'autres commentaires?

L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Un bref commentaire. Cela a été mentionné auparavant quand on a parlé du droit en Californie. Et je crois qu'on n'est pas

satisfait de cette question. En fait, moi, je ne serais pas très heureux avec la recommandation 1, 2, 3 et 4, mais bon, en fin de compte, il faut tolérer cela parce que sinon, on ne pourra jamais finir les propositions.

En deuxième lieu, on est face à un problème. Il est toujours possible que tous les pays mettent en place le Programme justement dans leur propre pays.

Je vais vous donner un exemple. La recommandation sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme dans tous les pays sont différents. En Indonésie, la pornographie d'adulte n'est pas permise. Cela représente un problème du point de vue des droits de l'homme. Mais dans d'autres pays, c'est peut-être différent. Alors, il faut faire tout le nécessaire pour mettre en place les réglementations dans le pays suivant l'interprétation des droits de l'homme dans chaque pays.

Alors, peut-être on peut tolérer la non-conformité dans toutes les recommandations, mais il faut finir quelque chose pour le prochain week-end, pour pouvoir le transmettre à la NTIA. Autrement, c'est une histoire à n'en plus finir. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Indonésie.

D'autres commentaires? D'autres questions?

Il y a des collègues voulant présenter des soucis par rapport aux recommandations 1 et 2.

Vous êtes d'accord avec ces deux recommandations ou c'est trop tard? Et vous allez revenir demain et me dire : « Non, non, ce n'est pas ce que je voulais dire ».

OK. On a encore 18 minutes. Il faut en profiter.

L'Iran et les Pays-Bas.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président. Les recommandations 1 et 2 – en fait, je crois que la recommandation 1, c'est le squelette du système de reddition de comptes. Et c'est bien d'établir les facultés.

L'autre chose à considérer, c'est l'exclusion, ou *carve-out*, qui apparaît dans la recommandation 1. Il faut parler de l'exclusion lors de l'analyse de la recommandation 11.

En outre, il faut donner le pouvoir de changer les statuts fondamentaux, les statuts réguliers, le budget, la destitution d'un directeur. Mais on n'a désigné personne. Destitution de tout le Conseil, le budget de l'IANA, etc., etc. Je crois qu'il n'y a pas de problème là-dessus parce que c'est un élément essentiel. Mais la recommandation 2 parle de cette exclusion. Et une partie

de cela a trait à la recommandation 1, qui est liée à la recommandation 11. Alors, peut-être faudrait-il reporter à plus tard la question de l'exclusion.

Mais je pense que la recommandation 1 et 2, eh bien, là je ne vois pas de problèmes parce que la reddition de comptes est basée sur ces deux recommandations. Je crois qu'on en a discuté suffisamment au CWG et au CCWG, qui se sont basés sur les statuts fondamentaux pour changer le statut annuel, quinquennal de l'ICANN, et tout cela.

Je crois qu'à part l'exclusion, il ne devrait pas y avoir d'autres difficultés avec les recommandations 1 et 2.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

C'est le paragraphe 52 de la recommandation 1 qui apparaît encore une fois au paragraphe 102 de la recommandation 2, si je ne m'abuse.

Maintenant, j'ai les Pays-Bas et puis le Brésil.

PAYS-BAS : Merci, Monsieur le Président.

J'allais dire la même chose. J'allais répéter ce que mon collègue Kavouss vient de dire. Ceci a trait aux principes et avec

l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir, la communauté et le Conseil d'administration. Ce qui veut dire que c'est le fondement de ce que l'on fait dans toute cette tâche. Je pense, comme monsieur Arasteh. Il faut se concentrer et attendre des questions qui provoquent des soucis à certains gouvernements.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Le Brésil.

BRÉSIL : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire des commentaires généraux ayant trait à la manière dont on a abordé cet exercice des fonctions IANA au sein de l'ICANN.

Je crois qu'il est important de mentionner que le Brésil participer ici, mais en prenant compte d'un vaste contexte lié à la gouvernance de l'Internet, nous tenons compte aussi de la réunion très importante que nous avons menée il y a quelques mois à New York, pendant laquelle nous avons évalué la mise en place de la WSIS, des résultats dix ans après. Je crois qu'il s'agit d'un document qui a présenté de très bons résultats, très équilibré. Les gouvernements ont travaillé ensemble. On a reçu l'aide des parties prenantes, et je crois que nous avons pu aboutir à un document où on a réaffirmé le cadre que nous

avons reçu de la WSIS, du Sommet mondial de la Société de l'information. Et bien entendu, on a établi une approche multipartite et aussi la manière de pouvoir travailler là-dessus la gouvernabilité de l'Internet. On a tous été d'accord.

Mais pour réaffirmer ce cadre qui venait de la WSIS, nous avons également reconnu l'approche multipartite qui peut favoriser la création d'espaces et de mécanismes pour toutes ces parties prenantes, y compris les gouvernements, pour que tous y participent.

Je veux dire cela parce que je veux que ceci soit inclus dans le procès-verbal. Je veux participer à cet exercice multipartite et je suis convaincu que cette approche est la plus appropriée pour aborder les fonctions IANA. Nous sommes à l'aise dans cet environnement multipartite de l'ICANN. Et je crois que la gestion des ressources critique, c'est le domaine par excellence de la gouvernance de l'Internet qui permet ce format multipartite. Mais je veux également exprimer qu'il est très important de garantir que la proposition définitive, la proposition finale permet à toutes ces parties prenantes de respecter le rôle et responsabilité de manière appropriée.

Nous sommes d'accord qu'il faut tenir compte des recommandations 1 et 2 que nous soutenons tout à fait. Mais nous sommes préoccupés du fait que ceci peut entraîner

l'exclusion du GAC parce que ceci créerait un déséquilibre entre les rôles et les responsabilités et la manière dont les gouvernements peuvent exercer ces responsabilités au sein de ce nouveau modèle que nous sommes en train de construire.

J'espère pouvoir débattre sur la question demain. Je sais qu'aujourd'hui, il est déjà trop tard, mais je voulais réitérer notre soutien au modèle multipartite au sein de l'ICANN, notre adhésion à l'exercice que nous avons fait, notre préoccupation par rapport au d'équilibre créé, comme je viens de le dire. Et nous allons participer plus activement lorsque nous aborderons la recommandation 11.

On a parlé de droits de l'homme et – C'est-à-dire que je n'ai pas très bien compris que les droits de l'homme s'appliquaient différemment dans différents pays. On ne peut pas soutenir cette idée. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et ils sont bien établis dans la Déclaration internationale des droits de l'homme. La manière d'aborder les droits de l'homme au sein de l'ICANN doit refléter notre compréhension. Et je crois qu'on a atteint le consensus sur ce point des droits de l'homme en général.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil.

Lorsqu'on parle des droits de l'homme à l'échelle internationale, c'est clair. Parce qu'ils s'appliquent pour tout le monde. Mais il peut y avoir des réglementations supplémentaires ou des droits au niveau local qui peuvent être différents, qui peuvent avoir une portée différente. Je ne vois pas ça comme une contradiction.

Merci beaucoup.

D'autres commentaires? D'autres questions?

L'Union européenne.

UNION EUROPÉENNE : Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser. Ou une proposition. À vous de décider. Je suis très préoccupé de ce que le Brésil a mentionné. Moi, je suis neutre, comme vous pouvez bien l'imaginer, mais je me demande si, peut-être, il serait utile pour ceux qui ont des préoccupations sur les aspects liés à la participation du GAC par rapport aux recommandations 1 et 2 – en fait, je voudrais savoir s'ils peuvent clarifier ou préciser exactement quels sont les points spécifiques qui les préoccupent.

Je comprends bien leurs préoccupations parce que nous voulons avoir un système opérationnel multipartite où tous les acteurs puissent participer suivant leurs responsabilités et rôles pertinents.

Je comprends bien ce point, mais pour pouvoir mieux comprendre, et je crois que cela serait utile pour tous mes collègues, j'aimerais savoir exactement s'ils peuvent préciser exactement quelles sont ces préoccupations et puis en discuter plus tard, demain ou les jours qui viennent.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Je crois – c'est-à-dire ceux qui sont préoccupés de la proposition d'après ce qui a été présenté aujourd'hui, vous avez la déclaration qui vous a été envoyée comme déclaration de la minorité au CCWG. Et là, il y a plusieurs éléments.

Mais je ne sais pas si vous voulez refaire le point...

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Son Excellence, l'Ambassadeur, a été claire, disant que ceux ayant trait au soutien ou à l'approche du soutien ascendant multipartite — c'est-à-dire que là, il n'y a pas de difficultés, mais ces deux recommandations ont été modifiées, elles ont inclus un élément lié à l'exclusion et à la recommandation 11. Alors, si on traite cette exclusion séparément, plus elle réapparaît à la

recommandation 11. Et là, nous voyons de quoi il s'agit vraiment, quelles sont les implications, les conséquences, quels sont les pour, les contre, quelle est la probabilité...

Il pourrait ne pas y avoir des problèmes avec les recommandations, comme le squelette de tout ce mécanisme. Je crois qu'il n'y a pas de problèmes de prendre cette approche qui a été suggérée par l'orateur précédent.

Alors, on peut sauter cela et nous passons au reste. Et demain, on va se concentrer sur la recommandation 11. On peut parler de l'Exercice de simulation de crise 18. On va parler aussi du niveau d'objection ou d'approbation du GAC. Et là, nous allons parler de l'exclusion et des conséquences pour le Panel de révision indépendante.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Tout est lié. Alors, on a commencé avec la recommandation 1. Je crois que demain, nous allons aller dans la recommandation 11 et voir quels sont les liens entre ces deux recommandations.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec cette approche de la recommandation 1 et des deux questions qui surgissent là, c'est-à-dire la manière dont les gouvernements participent à la structure d'habilitation sur la base des principes de la recommandation 1.

Le Danemark a posé une question. À nous de décider. Le GAC ne sera qu'un comité consultatif. Il va participer aux décisions, c'est-à-dire de participer aux votes. Le GAC n'a jamais fait ça. Il n'a jamais voulu faire ça.

Et autre chose qui a à voir avec l'exclusion, le *carve-out*. Notre collègue de l'Iran a mentionné les particularités de cette exclusion, de l'identifier – je l'ai dit dans la session précédente avec les coprésidents, que veut dire l'exclusion d'un processus décidé par la communauté? Le GAC aura toujours un rôle consultatif, et nous n'allons pas participer aux votes.

Il y a un troisième point qui a trait aux processus multipartites. Je crois, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a eu une évolution du modèle de l'ICANN, du modèle multipartite de l'ICANN, qui améliore vraiment les rôles des gouvernements. On fait un travail transversal, car on travaille avec la GNSO. Et je crois que cela veut dire qu'il y a une approche bien plus communautaire, on est plus proche des besoins de la communauté, de l'élaboration de politiques, des questions juridiques. Et je crois

que ceci peut être utile dans le processus d'intervention progressive. C'est-à-dire, on aura la vision d'avoir moins de frictions, moins de problèmes, moins de confrontations.

Voilà ce que je voulais dire.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Royaume-Uni.

Un autre commentaire?

Le Paraguay.

PARAGUAY : Merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec mon collègue du Danemark disant que l'on débat des recommandations. D'après ce que je comprends, les recommandations, c'est bien ça, des recommandations, à moins que je n'aie pas bien compris si l'on parle d'instructions, d'ordres...

Merci, Monsieur le Président.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, ce sont des recommandations, mais s'il n'y a pas d'objections, elles vont être mises en place, elles vont devenir une réalité. Alors, c'est le moment, avec d'autres SOs et ACs, de

dire: « On donne notre soutien, on ne présente pas d'objections » et à ce moment-là, elles vont être mises en œuvre.

S'il n'y a pas de consensus, s'il n'y a pas d'objections, eh bien, on va les mettre en place. Oui ou non?

En théorie, on peut dire que la mise en place, oui, mais... Mais là, ça va être compliqué. Parce que le « oui, mais... » est apparu pendant les derniers mois. Alors, maintenant, il faut dire « oui » ou « non ».

On aura peut-être besoin d'explications, de références, d'explications, qui ont été données par le passé. Mais la question est la suivante. On présente une objection à ces recommandations pour qu'elles soient mises en place, telles qu'elles sont dans le document, dans ce document.

J'espère qu'au moins, ce soit clair. Et je voudrais savoir si vous êtes d'accord avec ce que je viens de dire.

La Suisse.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

Comme nous sommes proches de la fin de notre séance, je voulais partager avec vous une réflexion. Alors que nous lisons le document préparé par l'ACIG — un excellent document

d'ailleurs —, lorsque nous le lirons ce soir, on peut voir le document en général, on pourrait nous concentrer sur les recommandations 1 et 2 pour voir si c'est vraiment un effort pour que la supervision de l'ICANN à travers la communauté multipartite puisse la mener à bien et voir les aspects positifs, comme notre collègue Kavouss l'a bien, dans ce squelette ou ces structures que nous donnent le pouvoir, et qui sont définis dans la recommandation 2, qui sont absolument positive. Et je crois que nous devrions probablement donner notre soutien ou un signe de soutien, c'est-à-dire que nous apprécions les valeurs positives, bien qu'il y ait des soucis liés à certains des aspects, à certains détails inclus dans ces recommandations. Mais je pense que ce serait vraiment utile de non seulement nous concentrer dans la problématique, mais aussi considérer où nous en sommes, dans quelle étape du processus nous en sommes pour donner une réponse claire et simple au CCWG. Et je crois que là, il faut voir le panorama général.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suisse.

Bon, il est 6 h 1. Alors, il y a une seule possibilité de prendre la parole.

L'Iran.

IRAN :

Oui. Nous pourrions peut-être avoir ces conclusions provisoires sur les recommandations 1 et 2. Je vais rédiger un texte approprié. Si une clarification ou une précision à propos de l'exclusion est en cours, n'est pas encore traitée, tout cela paraît dans les recommandations 1 et 2. Et si on va débattre sur ces questions liées à la recommandation 11, le GAC soutient, en principe, les objectifs de ces deux recommandations.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci de votre proposition.

Il faut prendre en compte cela parce que — il faut le dire clairement, le présenter aussi clairement que possible. Si on fait une déclaration de dépendance, je crois que ce n'est pas clair du tout ce qu'on veut dire. Alors, il faut prendre note de la proposition, il faut y réfléchir, et je crois que demain matin, nous allons pouvoir continuer avec cette discussion et traiter directement la recommandation 11. Nous ne l'avons pas débattue en détail. Peut-être il y aura un miracle et on pourra chercher des positions nous permettant d'approuver cela rapidement.

Je vous souhaite une bonne soirée – oh, il y a quelqu'un qui me demande la parole? Oui, Redouane, s'il vous plaît.

REDOUANE HOUSSAINI : J'ai été approché par le chef du cabinet de monsieur le ministre de l'Économie numérique du Maroc, qu'il soit président de la réunion gouvernementale de haut niveau pour annoncer qu'il organisera demain un dîner en l'honneur des ministres et des chefs de délégation à 20 h, au restaurant [peu clair] au centre-ville. Il y aura deux bus qui partiront d'ici à 19 h 15, donc de cet hôtel, vers le restaurant. Donc, je dis bien pour les ministres et les chefs de délégation, ça veut dire qu'il n'y a pas assez de place pour tout le monde. On s'excuse pour ça. Les invitations peuvent être retirées de Julia, que tout le monde connaît, tout à l'heure, en passant pour prendre les invitations.

Je vous remercie.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Redouane, pour cette offre généreuse du Maroc. Vu le nombre qu'on aura, c'est déjà un assez grand nombre qui est invité.

Merci beaucoup. Bonne soirée à tout le monde. Passez un bon samedi soir. On se verra demain matin à 8 h 30 ou c'est quoi...? Oui, à 8 h 30, plus ou moins pile – assez pile.

[English Spoken]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]